

UNITED ARAB REPUBLIC

THE INSTITUTE OF NATIONAL PLANNING



Memo. No. 214

LE BUDGET D'ETAT DE LA R.A.U.
DEVELOPMENT CLASSIFICATION

by

Dr. Atef El - Sayed

24th August, 1962.

International Association For
Research in Income and Wealth

Middle East Regional Conference
Istanbul, 24th - 29th August 1962

Le Budget D'Etat de la R.A.U.
Development et Classification

Prepared by

Dr. Atef El - Sayed
Expert, Insitute of National Planning
U. A. R.

PRINTED IN
INSTITUTE OF NATIONAL PLANNING
3 MOHAMED MAZHAR STREET
ZAMALEK CAIRO
U.A.R.

Table des Matieres

Le budget de l'Etat de la R.A.U.
Developpement et classification

Matiere	Page
Introduction	1
<u>Premiere Partie : Evolution quantitative du budget d'Etat</u>	4
1. Evolution numerique	4
2. Evolution quantitative	6
Evolution generale	7
Evolution des depenses publiques	11
Evolution des recettes publique	19
<u>Deuxieme Partie: Evolution qualitative de notre budget d'Etat</u>	25
1. <u>Premiere Phase</u> : budget de fonctionnement	26
2. <u>Deuxieme Phase</u> : budget extra-ordinaire (de production)	28
- Phase de programmation	28
- Phase de planification	35
3. <u>Troisieme Phase</u> : L'incorporation economique de notre budget d'Etat	49
- la nouvelle classification budgetaire et la comptabilite nationale	50
- l'intergration budgetaire des projets de developpement prevus par le plan	68
- Le caracteré fonctionnel et economique de la nouvelle classification de notre budget	71
Conclusion	93

Le budget d'Etat de la R.A.U.

Development et Classification.

Introduction

L'évolution récente du facteur financier—comme nous le savons bien—a fait sortir la politique financière de son cadre libéral à l'intérieur duquel elle était contenue par d'étroites limites d'une simple gestion des recettes et des dépenses publiques, à un autre domaine plus vaste et plus actif. Aujourd'hui l'action d'Etat attient le domaine de structure économique et sociale, au sein desquelles se déroule l'ensemble de l'activité nationale, et exerce puissamment sur le déroulement même de cette activité de telle sorte que la politique financière a fini par trouver ses objectifs et ses structures propres dans le domaine économique.

Et ainsi, deux conséquences en résultent:

- D'une part, l'extension des fonctions étatiques a entraîné un gonflement du budget, et des changements des structure des dépenses et des recettes.
- D'autre part, on trouve que le budget, qui fut Jadis un simple acte de l'autorité publique par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat, a dépassé au ourd'hui son caractère d'etat estimatif pour constituer une anticipation de nature économique, dont

la mise en oeuvre procède d'un véritable aménagement des débours et des recettes de l'Etat. La notion de prévision devient, elle même à la base de la notion de plan, et l'aménagement des moyens financiers en fonction de satisfaction à procurer se transforme en un acte de disposition de ressources pour l'obtention des objectifs déterminés. De telle sorte que, du point de vue de la poursuite des fins élues par l'Etat, le budget devient un plan de disposition des dépenses et des recettes publiques qui ordonne tous les éléments mis en oeuvre par la politique financière de l'Etat. Il s'agit donc d'un véritable problème d'intégration: la politique financière et surtout celle du budget ne peuvent être élaborées dans l'ignorance de la politique économique générale. On peut même dire davantage, telles doivent être conçues en fonction l'une de l'autre et concourir chacune pour sa part à la même fin générale. Toutefois, comme l'élément économique demeure prédominant, puisque c'est en lui que résident les moyens, c'est, en conséquence, à une intégration économique de finances publiques que l'on assiste.

Le but de cette étude est de voir dans quelle mesure ces deux conséquences ont été réalisées dans notre budget, autrement dit, de tracer d'une part son évolution quantitative: les changements survenus dans son volume, et dans les structures de ses composantes à travers

le temps, et d'autre part son évolution qualitative, en montrant dans quelle mesure, notre budget dans sa longue évolution s'est intégré dans la politique économique générale et devenu un de ses instruments.

-----0000000000-----

Premiere Parte: Evolution quantitative
de notre budget d'Etat.

L'histoire économique de notre pays, atteste une évolution frappante de notre budget. Connue - en Egypte - pour la première fois en 1880, ce budget a subi une évolution à la fois en nombre et en volume.

1. Quant à son évolution numérique, on trouve, si on remonte l'histoire, s'ajoint au budget ordinaire toute sorte de budget: budget extraordinaire, budget autonome et budget annexe.

(a) Le premier budget extraordinaire: fut connu en Egypte en 1881 et consacré aux travaux publics nouveaux, mais il fut aboli en 1883. Tout récemment, ce budget extraordinaire trouva sa place en 1953 à côté du budget ordinaire et affecté aux projets du développement de la production nationale. (1) La loi no. 99/953 a ratifié ce budget d'une somme de 21,669,800 livres Egyptiennes répartie sur quatre années financières (de 1952/53 à 1955/56). D'autres budgets pour ^{le} même but ont été admis pour les années suivantes (jusqu'à l'année 60/61 comme nous allons le voir).

(1) De cette somme £.E. 310,000 ont été affectées pour l'année 1952/53 £.E. 71,100,300 pour l'année 53/54, £.E. 9,023,500 pour l'année 55/56 et £.E. 5.166.000 pour l'année 55/56. Toutefois ces crédits ont été augmentés pendant les années 53/54 - 54/55 - et 55/56 respectivement à 43 millions de L.E., puis on y a ajouté 43 millions, puis 54 million de £.E.

A côté de ce budget extraordinaire pour les projets de développement de la production nationale, un autre budget également extraordinaire a été prévu par la loi 293/54 pour les projets des services publics. (1)

(b) Notre système budgétaire a connu également les budgets autonomes. Ceux-ci concernant les établissements publics, (les budget concernant les universités, Ministère des wakfs, Université d'Al-Azhar, chemin de fer ... etc.) leur nombre s'est accru au fur et à mesure que le nombre de ces établissements s'est augmenté.

(c) Pour une raison ou une autre (facilité de l'administration financière de l'organisme en question, le désir que les recettes de celui ci couvrent ses dépenses, ou de concrétiser le résultat de son exercice financier de celui de l'Etat), les budgets annexes ont connu leur chemin à coté de notre budget ordinaire, et dont leur nombre s'accroît constamment.

(1) Les crédits ouverts dans ce budget ont été de £.E. 14,582,000 repartis sur trois années financières (de 1953/54 à 55/56) . Pour l'année 1955/56 la loi 237/55 a prévu un budget pour la même but d'une somme de £.E. 22,510,600. Toutefois le gouvernement, à partir de l'année 56/57 est revenu sur cette politique d'affecter un budget pour ce but tout en se contentant de répartir les projets qui implique ce budget aux travaux de divers ministères.

(d) La fusion Syrio-Agyptienne survenue en 1958 (22 Fevrier) a entraîné un changement dans la structure de notre budget ordinaire. Pour être adapté à la nouvelle structure politique, le budget se divisait en : budget unifié concernant la présidence de la République, Conseil de la Nation, Ministère des Affaires Etrangères et divers ministères centraux, les organismes publics attachés à la Présidence de la République et dont les deux régions de la République devaient participer à leurs dépenses. A côté de ce budget unifié se trouvait encore un budget à chaque Province (Egypte et Syrie). A chacun de ces trois budgets se trouvaient des budget annexés: (en 1961/62 ces budgets ont été 7 budgets annexés au budget unifié, 29 budgets annexés au budget de la province Egyptienne.) Toutefois, et en conséquence de la cessation de la province Nord, le budget unifié s'intégrer à partir de l'année 1962/63 dans le budget de la province Sud formant ainsi un seul budget de la R.A.U.

2. L'évolution quantitative de notre budget a été plus Frappante. D'un montant de 2,584,430 livres Egyptiennes, le total de notre premier budget de l'année 1880, ce chiffre a sauté en 1961/62 à 773,875,515 £.E. ce qui nous incite à consacrer cette partie de notre étude à son analyse qui serait pourtant rapide.

Toutefois, une étude si incomplète qu'elle soit, de cette longue évolution nous exige des ouvrages completes et non pas une recherche si modeste telle que nous somme en train de la faire.

Ce qui nous oblige a limiter notre effort à l'époque la plus récente; les dix dernière années. (1) Une telle période nous permet - quand même - d'avoir une idée comparée de l'état du budget avant et la révolution d'une part, et avant et après la fusion Syrio-Egyptienne de l'autre.

Successivement, nous allons traiter d'abord, l'évolution générale du budget, ensuite l'évolution de chacune des dépense et des recettes publiques.

(1) Pour plus de détails: voir Bull. Eco. National Bank of Egypt-
vol. 14 No. 4 année 1961 (en Arabe)

(1) Evolution quantitative generale

du budget:

Le tableau suivant (1) nous donne une idée

Année financière	Budget ordinaire en million de £.E.			Budgets Annexes en million de £.E.	Budget de Productions
	Depenses	Recettes	Excédent ou difficulté		
1950/51	190,2	184,7	- 5,5	4,3	---
1951/52	232,9	194,1	- 38,8	4,4	---
1952/53	208,4	198,1	- 10,3	4,8	0,2
1953/54	199,7	206,4	+ 6,7	9,5	27,2
1954/55	228,1	219,7	- 8,4	13,4	29,1
1955/56	275,6	267,5	- 8,1	28,9	39,4
1956/57	308,0	264,5	- 43,5	13,5	38,4
1957/58(3)	269,5	292,3	+ 22,8	23,1	28,3
1958/59(3)	268,8	280,0	+ 11,2	107,3	46,0
1959/60(3)	282,1	294,5	+ 12,4	115,9	98,1

De ce tableau on constate:

1. D'une façon générale, les dépenses ont été augmentées de 190,2 millions de £.E. en 1950/51 à 282,1 millions en 1959/60 soit 43,1% tandis que l'accroissement des recettes publiques ont été plus accentué: elles passaient de 184,7 millions de £.E. en 1950/51 à 294,5 millions en 1959/60 soit 95,4% .

(1) Bull. Eco. National Bank Op. cité pp 419

Cette différence ne pouvant être entreprêtée par une diminution relative des dépenses, mais en effet elle est due-au moins partiellement- l'augmentation simultanée des budget annexes et ceux de production. Les première passaient de 4,3 millions en 1950/51 à 115,9 millions en 1950/60, les secondes de 0,2 millions en 1952/53 à 48, 1 millions en 1959/60.

2. Le gonflement de ces deux sortes de budgets (annexés et de production) et surtout pendant les deux dernières années, nous ^{de} indique l'extension du rôle/l'Etat dans le domaine économique. Or tandis que les dépenses ont augmenté de 269,5 millions de £.E. en 1957/58 à 282, 1 millions en 1959/60, le budget annexe marquait un accroissement frappant en sautant de 23,1 million & à 115,9 millions et le budget de production, le fait également en passant de 28,3 millions.

3. Pour les deux premières années 1950/51 et 1951/52 avant la révolution on trouve marqué un déficit net de 5,5 et 38,8 millions de L.E. respectivement, en même temps que rien n'a été affecté à la production. Cela veut dire qu'un tel déficit à été un résultat d'un gaspillage pur et simple accompagné l'instabilité politique de cette époque;

4. Après la révolution, on a essayé de remédier à la situation et trouver l'équilibre perdu, par les moyens les plus économiques. Des mesures, qui pouvaient être qualifiées dans un large mesure d'être draconiennes, ont été adoptées dans le domaine des dépenses publiques en qui se trouvent/conséquence diminuées de 232,9 millions en 51/52 à 208,4 en 1952/53 à 199,7 million en 53/54. Rapidement ces mesures ont donné leur fruit en réalisant un excédent pour l'année 53/54.

5. L'année 1956/57 a marqué le déficit le plus élevé durant cette période. Deux raisons expliquent ce fait. D'une part, les événements de Suez survenus en 1956, et la guerre économique déclarée de l'étranger contre nous qu'ils entraînaient. D'autre part, les mesures d'égyptianisation et nationalisation prises qui imposaient à l'Etat le paiement des indemnités.

6. A partir de l'année 1954/55, les dépenses attestaient une augmentation accentuée. Cela était dû à l'accélération simultanée du rythme des dépenses aux projets du développement économique; et en conséquence, un recours aux emprunts publics est devenu indispensable. Le tableau suivant pourrait nous éclairer.

(1)

Emprunts de Government (en livres égyptiennes)

		Emprunts de la production.				
		54/55	55/56	56/57	57/58	58/59
A.	Premier emprunt de la production (loi No. 643 de 1954)					
1.	Emprunt à 2,5% (59/60)	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000
2.	" 3% (64/65)	10,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000
3.	" 3,5% (69/70)	10,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000

(1) D'après l'annuaire Statistique 1959 département de la statistique et de Recensement 1961. P. 405.

	54/55	56/57	57/58	58/59
B. Second emprunt de la production (loi No. 76 de 1956)				
1. Emprunt à 2,5 % (1961) -	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000
2. " " 3,5 % (71/73)	20,000,000	20,000,000	20,000,000	20,000,000
C. Emprunt de la production (loi No. 178/58).				
Emprunt à 3 % (65/68)	---	---	---	15,000,000
Emprunt de la production (loi No. 163/59)				
Emprunt à 3,5 % (1959/71)	---	---	---	25,000,000

On trouve abros que ces emprunts de production ont commencé d'être émis à partir de l'année 1954/55, augmentés en 1956, réaugmentés en 1958 et 1959. Ce qui pouvait expliquer l'augmentation du budget de production de l'année 1959/60 et les excédents réalisés dans les budgets ordinaires des trois dernières années (57/58 à 59/60)

(2) Evolution des dépenses publiques

En effet, au cours de sa longue évolution, nos dépenses publiques ont fait preuve d'une augmentation rapide. De 2,584,430 livres égyptiennes en 1880, ces dépenses passeront à 12,201,825 £.E. en 1901, à 24,384,326 en 1918/19, à 42,558,884 £.E. en 1940/41 à 102,629,300 £.E. en 1947/48, à 157,694,643 £.E. en 1948/49, à 190,60 millions en 1960 .

But et bien que ce phénomène implique une vraie augmentation des dépenses publiques, mais deux faits sont intervenus pour fausser toute analyse: la croissance démographique d'une part, et les changements de prix de l'autre. Par conséquent, et tout en limitant l'étude à la période d'étude (50/51 à 59/60), débrassons nous de ces deux faits en essayant de trouver les dépenses publiques durant cette période en prix de 1950/51 (période de base), et la part moyenne de dépenses publiques par tête en mêmes prix. Le tableau suivant pourrait nous servir.

Anée	Indice de prix de gros.	Population (en million)	Depenses publiques-prix courants	prix en 1950	Depenses Publique par téta prix courants.	Prix 1950
1950/51	100	20,4	190,6	190,6	9,3	9,3
1951/52	108	29,9	233,6	216,2	11,2	10,3
1952/53	99	21,0	209,9	212,0	9,8	9,9
1953/54	99	22,0	233,0	233,3	10,6	10,7
1954/55	97	22,6	270,0	278,3	11,96	12,3
1955/56	104	23,1	343,0	329,8	14,8	14,3
1956/57	116	23,6	358,0	308,7	15,2	13,1
1957/58	128	24,2	319,0(2)	249,2	13,2	10,3
1958/59	117	24,8	314,0(2)	268,7	12,7	10,8
1959/60	118	25,4	484,8(3)	410,8	19,1	16,2

De ce tableau on peut tirer les constatation suivantes:

1. En prix courants les dépenses publiques ont augmenté pendant cette période de 154,4 % , alors qu'en prix de 1950/51, cette augmentation a été de 115,5%.

2. Quant à la part moyenne par tête des dépenses publiques, on trouve que cette augmentation a dépassé à 205,5% en prix courants et 174,2% en prix de 1950/1951. Cela veut dire qu'au cours de ces dix ans, la croissance des dépenses publique était plus accentuée que celle de la population.

Toutefois, la question se pose à savoir dans quel secteur de l'économie, une telle augmentation des dépenses publiques a été plus marquante? Il s'agit alors de la répartition de ces dépenses aux divers secteurs économiques. Envisageons donc la proportion de chaque secteur dans les dépenses publiques courantes et celles de production affectée respectivement en 1950/51 - 1959/60 et pendant toute la période en question (1950/60). L

Le tableau suivant peut concrétiser une telle répartition:

----- 0 -----

2. Chiffres provisiones.

Secteur	Dépenses courantes			Dépenses de production			Total		
	50/51 %	59/60 %	50/60 %	50/51 %	59/60 %	50/60 %	50/51 %	59/60 %	50/60 %
Agriculture, Irrigation et drainage	1,8	2,2	3,2	1,9	10,8	9,8	1,8	4,5	4,5
Haute Barrage"	2,6	1,4	1,6	17,5	5,3	10,6	5,0	2,4	3,0
Industrie	---	---	---	---	10,4	3,2	---	2,7	0,6
Electricité	1,1	19,6	8,3	24,3	38,8	17,8	4,9	24,6	10,2
Transport commun	2,0	2,4	2,2	5,8	7,1	12,2	2,6	3,7	4,2
cation entreposage	10,8	9,8	10,4	17,8	15,4	20,3	11,9	11,3	12,4
Logement	2,2	1,7	1,5	6,1	5,4	13,1	2,9	2,7	3,8
Defense sécurité et Justice	24,7	25,8	27,3	1,0	0,2	0,6	20,8	19,0	21,9
Service	54,8	37,1	45,5	25,6	6,6	12,4	50,1	29,1	39,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

De ce tableau on peut en tirer:

- Pour les dépenses courantes, on constate d'une part une augmentation de quelques secteurs et d'autre part une diminution d'autres. Les secteurs dont les parts ont été augmentées sont: l'agriculture dont la part a dépassé de 1,8% en 1950/51 à 2,2 % en 1959/60, l'industrie qui marquait une saute plus qu'une simple augmentation: après avoir été 1,1% des dépenses publiques en 1950/51, sa part s'est gonflée à 19,6 % en 1959/60. L'électricité (de 2,4 %), et le secteur de dépense, sécurité et justice (de 24,7 à 25,8%) ont marqué également une augmentation de leur part. Les secteurs des services (sa part a été diminué de 54,8 % en 1950/51 à 37,1% en 1959/60) l'irrigation et drainage (de 2,6 à 1,4% respectivement),

- Des ces dépenses courantes, les services ont épuisé la partie la plus grande pendant la période en question (45,5%), puis le transport, communication et entreposage (10,4%), l'industrie (8,3%).

- Quant aux dépenses de production, on constate la même diminution ou augmentation de la part de divers secteurs, mais avec la différence que le rythme est plus accentué. Tandis que la part de l'agriculture (avec une saute de 1,9% en 1950/51 à 10,8% en 1959/60), l'industrie (de 24,3% à 38,8%) et l'électricité (de 5,8 à 5,1%) augmentait, la part des autres

secteurs diminuait: surtout le secteur des services dont la part a décreu de 25,6% en 1950/51 à 6,6 en 1959/60.

- Pendant ces dix années, la plus grande des parts affectées des ces dépenses a été celle de transport, communication et entreposage (20,3%) puis l'industrie, l'électricité. Toutefois, une comparaison entre le début et la fin de la période examinée, ne nous donne pas un image parfaite de l'évolution. Par exemple on trouve pour le secteur de défense, sécurité et justice, que sa part des dépenses courantes a été 24,7% en 50/51, 25,8% en 59/60, alors qu'au cours de cette période, sa part à été 27,3 %, c'est - à - dire: plus grand que celle de ces deux années. Cela veut dire que nous incite à envisage en chiffre absolu la répartition des dépenses publiques aux divers secteurs, année par année. Reproduisons le tableau (1) suivant:

----- 0 -----

1. Bull Econ. N.B.E. op. cité 426 et 427.

52/53		53/54		54/55		55/56		56/57		57/58		58/59		59/60	
A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
3,5	0,6	2,3	1,4	7,0	9,4	7,6	12,4	8,9	10,8	16,8	3,7	12,9	6,4	7,8	13,8
3,6	4,7	3,8	9,7	3,3	5,5	3,6	6,9	3,5	5,2	3,9	5,3	3,8	7,9	5,0	6,7
--	--	--	--	--	--	--	0,5	--	0,4	--	2,8	--	2,6	--	13,2
1,4	4,6	10,1	6,0	10,6	6,0	10,6	7,9	31,3	8,5	14,2	5,1	27,2	17,4	70,1	49,4
3,1	4,4	4,6	7,3	5,1	8,8	5,1	8,8	5,6	7,7	7,1	9,3	8,5	8,3	8,7	9,0
2,7	8,8	23,0	1,5	25,5	13,3	26,0	17,4	26,0	17,4	26,4	15,9	35,8	16,2	35,8	19,6
1,5	5,1	3,1	1,2	3,5	20,9	81,1	9,5	81,1	9,5	24,0	9,5	4,6	8,6	6,0	7,0
4,3	0,1	58,2	0,3	87,7	1,1	89,4	0,2	89,4	0,2	65,3	0,5	87,3	0,6	92,1	0,2
4,1	1,3	26,7	1,7	30,8	3,7	30,7	2,1	30,7	2,1	46,6	2,0	41,5	4,6	46,7	2,9
6,3	0,6	7,1	1,8	7,7	3,2	8,0	1,0	8,0	1,0	7,2	0,8	8,1	1,0	8,1	0,9
1,1	0,2	1,1	0,2	1,3	0,8	1,4	1,1	1,4	1,1	1,5	1,3	2,0	1,5	1,7	1,6
7,2	0,1	49,2	0,4	50,0	0,5	53,1	--	53,1	--	45,1	0,9	41,6	0,7	40,8	0,8
8,1	--	5,2	--	6,7	--	8,2	--	8,2	--	2,6	--	7,3	--	9,5	--
0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,5	0,3	0,7	0,3	0,7	0,7	0,7	0,8	0,6	0,9	0,9
2,3	0,7	3,1	1,0	3,9	1,1	4,1	0,9	4,1	0,9	5,5	0,9	5,5	0,9	6,1	1,0
0,5	--	5,5	--	0,7	--	0,8	--	0,8	--	0,9	--	0,9	--	1,1	--
0,5	0,2	10,5	0,4	11,1	6,0	13,9	0,4	13,9	0,4	13,8	0,3	17,9	0,3	18,0	0,3
9,8	3,4	103,8	5,7	111,8	15,8	118,7	6,4	118,7	6,4	122,4	6,9	185,6	9,6	132,8	8,4
185,4	147,6	213,1	56,9	255,4	87,6	291,5	66,6	291,5	66,6	260,1	29,0	335,7	77,6	357,5	127,3

e ction.

De ce tableau on constate que le total des dépenses publiques au cours de cette période a été 612,6 millions de £.E. dépenses de production, et 2442,8 millions de £.E. pour les dépenses courantes.

- L'agriculture, l'irrigation et drainage et drainage, et le Haut-barrage ont eu comme part de ces dépenses, un montant de 13 millions en 1950/51. Celui ci a été augmenté de 8 millions de dépenses de production, en 1954/55. Cette augmentation due, à la mise en vigueur le budget de Mouderrah de la liberation - (el-tahrir) et l'augmentation des crédits ouverts et affectés au projets de révalorisation et developpment au Fayoum et Behira. 5 de 0,4 millions à 1,8 millions de £.E.) Les dépenses concernant l'indurtrie font preuve d'une diminution sensible qui atteint 6,2 millions en 51/52 en conséquence de l'achevement du projet quinquenal. Toutefois en 1954/55, ces dépenses ont été accrues (16,1 million) on raison de l'augmentation des dépenses aux usines de geurre, la raffinerie de Petrole et la participation de l'Etat à l'usine siderurgique.
- Pour l'année 1955/56, le part des dépenses consacrée à l'industrie impliquait les dépenses nécessaires à l'organism général du Petrole recemment instituté (26,7 millions £.E. en 56/57, augmentés à 62,1 millions en 59/60)
- A partir de l'année 58/59 - on constate une accélération de la croissance des dépenses de production. Ce fait est dû à la mise en exécution le programme quinquenal industriel.

- Si l'on envisage la part moyenne par tête (1) de ces dépenses selon le secteur, on constate une augmentation contenue au cours de cette période. Par exemple, pour les dépenses concernant le secteur de défense, sécurité et justice, on trouve que cette part a été 1,9 £.E. en 50/51 augmentée à 3,6 £.E. en 1959/60. Pour le secteur des services, la part individuelle a passé de 4,7 £.E. en 50/51 à 5,6 £.E. en 59/60.

(3) Evolution des recettes publiques:

Nos recettes publiques ont connu le même phénomène de croissance rapide. De 9,584,430 £E. en 1880, ces recettes ont passé à 11,887,309 en 1900, à 46,451,259 en 1920, à 39,408,329 en 1940.

Limitons - nous dans la période en question de 50/51 à 59/60, et traçons l'évolution apparente, (autrement dit en prix courants) d'une part et l'évolution réelle (en prix de période de base 1950/51) d'autre part. Le tableau suivant facilite la tâche.

1. Bull. Eco. N.B.E. op. uté P: 430.

1955/56	26,1	38,5	17,9	17,5
1956/57	23,1	33,3	22,3	21,3
1957/58	27,2	33,6	26,0	12,7
1958/59	29,4	38,2	11,9	20,5
1959,60	29,2	35,3	9,1	26,4

On trouve donc que les recettes des impôts directs et taxes ont gagné le pas contre celles de douan et taxes à la production, Tandis que la place de celles-ci dans les recettes publiques a diminué, celles-là sont devenues de plus en plus importantes. On constate également la décroissance survenue à la part des bénéfices des organismes publics surtout pour les deux dernières années. Toutefois cela ne veut pas dire que l'activité du secteur public est devenue plus restreinte. En effet une telle diminution a comme cause l'exclusion faite de deux importants organismes du budget ordinaire, en les ajoutant aux budgets annexes: à savoir l'organisme de chemin de fer et l'organisme public de Pétrole.

Mais, et comme nous l'avons vu, les impôts directs et indirects donnent la plus grande partie de recettes. Ce qui pose une question à savoir l'évolution de la charge fiscale moyenne par tête. Le tableau suivant nous montre le total des recettes fiscales en prix courants et en prix de l'année, 1950, et la charge fiscale moyenne en les deux prix

durant la période en question.

Année	% Total de recettes fiscales.		indice de ce total		charge fiscale moyenne	
	Prix courant	Prix en 1950	Prix courant	Prix en 1950	Prix courant	Prix en 1950
1950/51	131,6	131,6	100	100	6,5	5,6
1951/52	146,7	135,8	111,5	103,2	7	6,5
1952/53	145,4	146,9	110,5	111,4	6,8	6,8
1953/54	154,7	156,3	117,6	118,8	7,0	7,0
1954/55	151,5	156,2	115,1	118,7	6,7	6,9
1955/56	172,8	166,2	131,3	126,3	7,5	7,2
1956/57	149,2	128,6	113,4	97,7	6,3	5,4
1957/58	179,2	140,6	136,2	106,4	7,4	5,8
1958/59	189,1	161,6	143,7	122,8	9,6	6,5
1959/60	190,0	161,0	144,4	122,3	7,5	6,3

On constate alors, que tandis que le total des recettes fiscales ont augmenté de 131,6 millions de 1950/51 à 1959/60, soit 55,4%, la charge moyenne par tête n'a dépassé que de 6,5 £.E. à 7,5 £.E. soit 16% dans la même période. Si l'on tient compte du fait d'élévation successive des tarifs des impôts en vigueur, on peut en tirer la conclusion qu'une telle augmentation était verticale plus que horizontale, dans le sens que la contribution se restreint à ceux que

parmi les contribuables sont les plus aisés. Ce qui coincide avec notre politique sociale voulue.

Par ces traits, très sommaires d'ailleurs, nous avons essayé d'illustrer l'évolution quantitative de notre budget. Nous avons vu, comment il s'est gonflé à la fois en réponse au phénomène de la croissance croissante des dépenses publique, et l'extension de fonctions d'Etat surtout dans le domaine du développement économique et sociale.

Cette evolution quantitative à été accompagnée par une évolution qualitative. Notre budget, en effet, évoluait pour être de plus en plus adapté aux exigences de la politique économique generale.

La deuxième partie de cette étude traite le problème d'évolution qualitative.

I

-----0000000000-----

Deuxième Partie

Evolution qualitative de notre budget d'Etat

Bien que la comptabilité nationale, et les budgets économiques qui en découlent soient seuls susceptibles de préciser les implications économiques des décisions financières, l'expérience a prouvé qu'il est utile, même nécessaire, de présenter le budget lui-même sous forme apte à en relever les qualités économiques, à représenter sous cette forme monétaire les modalités d'intervention de l'Etat dans l'activité économique de cette sorte que l'opinion publique puisse se rendre compte aussi clairement que possible de la nature de fonctionnement assurée par les pouvoirs publics et des directions principales dans lesquelles s'exercent les fonctions économiques reconnues à l'Etat dans les sociétés modernes. Dans un pays en voie de développement économique, qui établit un plan de ce développement une intégration des données budgétaires traditionnelles dans un contexte plus vaste fourni par les comptes nationaux devient nécessaire afin que ce budget marche de pair avec ce plan.

La deuxième partie de cette étude est consacrée à ce problème : de tracer l'évolution de notre budget vers cette fin.

En un mot; on peut dire que jusqu'en 1953, notre budget d'Etat était surtout un budget de fonctionnement correspondant au financement de l'activité des services administratifs. A partir de cette année et jusqu'ici

est venue se joindre un budget de production, correspondant à l'effort du développement de notre pays. Enfin, et à partir de l'année 1962/63 notre budget se trouve dirigé vers l'intégration dans la politique économique générale; d'où une nouvelle classification facilitant cette tâche a été adoptée.

A ces trois stades d'évolution, consacrons quelques mots, tout en passant rapidement aux deux premières.

1. Première phase: budget de fonctionnement:

Jusqu'en 1952, notre pays n'a pas connue, une politique économique proprement - dite. Le rôle de l'Etat s'est limité à assurer quelques services publics. De temps en temps, on a adopté quelques projets, et en conséquence, les crédits nécessaires ont été ouverts - qui sont dans la plus part de temps convertis par des ressources ordinaires.

Notre budget d'Etat était alors un budget de fonctionnement. Son cadre était avec sa classification administrative tout - à - fait formel, ne remplissait pas la conditions de clarté nécessaires à l'appréciation d'une politique que comporte tout vote budgétaire.

Il était divisé en sections selon les organes administratifs (les ministères et chaque section en branches selon les départements et les administrations. Prenons comme exemple la section concernant le ministère du commerce.

Section : Ministère du commerce
Branche 1 : L'administration centrale.
" 2 : Département du commerce.
" 3 : Département du coton
" 4 : Département du chimie.

Les dépenses concernant chaque branche ont été réparties en trois chapitres principaux : (1)

Première chapitre : Traitements et salaires
Deuxième chapitre : Frais généraux (dépenses de fonctionnement
Troisième chapitre : Nouveaux travaux, qui variaient selon la nature de l'activité de chaque Ministère.

C'était à ce dernier chapitre que quelques projets fragmentés des investissements ont été figurés.

Les recettes publiques pour leur part, ont été classées selon leur ressources et non pas leur nature: Impôts sur la propriété bâtie, impôts sur la propriété non bâtie, Impôts sur les valeurs mobilières, etc.

Evidemment, en présence d'une politique économique quelconque une telle classification rendrait le budget tout - à - fait éloigné de cette politique et incapable de répondre à ces exigences.

(1) On y ajoutait également un quatrième chapitre comprenant les autres dépenses non comprises dans les trois principaux chapitres.

2. Phase du budget extraordinaire (de production)

Selon la politique économique suivie durant cette phase, on peut diviser le budget en deux périodes: celle de programmation et celle de planification.

A) Phase de programmation

En Janvier 1953, et en vertu de la loi No. 99, un conseil Permanent pour le développement de la production Nationale a été créé. Ce conseil a été chargé de l'étude et de l'établissement des plans et habilité à exécuter certains programmes, à participer à la formation des sociétés et à contrôler les projets importants. Le programme du développement établi par ce conseil s'est fixé quatre objectifs: l'expansion de l'industrie, l'exploitation des ressources minérales et l'amélioration des communications.

Avec un tel programme, un budget extraordinaire est devenu nécessaire. Ainsi, en Mars 1953, un budget affecté aux projets de production a été établi. Des dépenses d'un montant de £.E. 21,669,800 s'étalant sur une période de 4 ans (de 1952/53 à 1955/56) ont été prévues. Celles-ci doivent être couvertes des ressources extrabudgétaires de la façon suivante:

-	benefices provenant de la revaluation de la couverture £.E. en or	Millions 11,7
	Emprunts projetés	6
-	Récettes provenant de la vente des semences de blé	3,3
	Total	<u>21,0</u>

Sur cette somme, une première tranche de £.E. 310,000 devait être utilisée en 1952/1953, une autre de £.E. 7,100,00 affectée à l'année 1953/54, plus (pour cette année) la somme de £.E. 35,5 millions fournie par l'emprunt a été affectée à de nouveaux projets, et à des projet en cours d'exécution. Pour l'année 1954/55 ⁽¹⁾, le budget de développement s'élevait à £.E. 42,3 millions, comprenant les sommes prélevées pour cette année sur le budget quadriennel aussi bien que les crédits non utilisés en 1953/1954. Pour l'année 1955/56 les dépenses prévues concernant ce budget s'élevaient à £.E. 54,2 millions, couvertes par les crédits non utilisés des années précédentes, et par des emprunts ⁽²⁾.

Avec une telle politique de programmation, on peut se demander quelle était la situation de notre budget d'Etat (budget ordinaire) d'une part, et celui-ci de budget dit: extraordinaire des projets des production d'autre part:

(1) En decembre 1954, trois emprunts ont été lancé, pour une somme total de 25 millions:

a)	£.E. 5 millions	pour	5 ans	(1959/60)	interst	2,5 %
b)	£.E. 10 millions	"	10 "	(1964/65)	"	3 %
c)	£.E. 10 millions	"	15 "	(1969/70)	"	3,5%

(2) Deux nouveaux emprunts pour un montant total de £.E. 25 millions ont été emis et souscrits en totalité en Avril 1956.

£.E.	5 millions	5 ans	(1961)	2,5%
£.E.	20 "	15-17 ans	(1971/73)	3,5%

- En ce qui concerne le budget ordinaire, on ne trouve pas de changements: la classification restait la même, dans leur cadre administratif traditionnel, dont les dépenses étaient toujours classées en quatre chapitres:

- (1) Traitement et salaires.
- (2) Frais généraux .
- (3) nouveaux travaux
- (4) autre travaux.

- Quant au budget extraordinaire de projets de production et prenons comme exemple le budget de l'année 1953/54. Il s'est présenté sous forme de deux tableaux: le première indique les projets de production national prévus par la loi 22/1953, regroupés selon les unités administratives compétentes, et la répartition aux divers projets, tout en indiquant pour l'année 53, la somme dépensée et celle dont la dépense est prévue jusqu'en Juin 1953, et l'évaluation définitive de couts de projets.

Toutefois ce budget était marqué par deux lacunes: d'une part, le manque de l'harmonie avec le programme établi par le conseil permanent pour le développement de la production nationale, et l'imprécision de ses prévisions.

Quant à la desharmonie existant, on trouve que le budget a dépassé très largement le cadre de ce programme, en ajoutant de nouveaux projets et même de remplacer les projets de ce programme par

d'autres. Prenons toujours comme exemple le budget de l'année 1953/54 et plus précisément les projets concernant le Ministère de l'agriculture pendant cette année.

Le programme a affecté deux projets en ce Ministère en répartissant les crédits de chacun de la façon suivante.

Ministère de l'agriculture

55/56

	Répartition des crédits ouverts de 52/53 à			
	53/54	54/55	55/56	total
Projet de généralisation de semences de blé	1,223,800	1,197,400	1,197,400	3,623,600
Projet de production de semences de maïs.	51,500	185,100	189,600	326,200
	<hr/> 1,280,300	<hr/> 1,282,500	<hr/> 1,282,500	<hr/> 3,949,800

Si on revient au budget de projets de production, on trouve à cet égard que les crédits ont été ouverts pour des projets autres que ceux-ci. Le tableau suivant nous donne une idée.

Projet	Somme nécessaire à achever le projet	crédit ouvert dans le budget 53/54	Somme dépensée et estimée de l'être jusqu'à 30/6/53	Evaluation définitive des coûts de travaux
Lutte contre les epizooties	1,500,000	500,000	---	2,000,000
Elever le niveau de production animale à Itay el baroud	80,000	70,000	---	150,000
Elever le niveau de production animale à sakha et l'équipement de de l'usine pour la condensation du lait	2,250,000	150,000	---	400,000

augmentation des terres cultivées du rez par	2,225,000	2,225,000	—	4,500,000
Projet de plantation d'arbres fruitiers et d'arbres forestiers	680,000	220,000	—	900,000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	4,760,000	3,190,000		7,950

En ce qui concerne l'imprécision de ses prévisions, on prend comme indicateur la répartition des crédits budgétaires ouverts pendant les années 1953/54 et 54/55, aux divers projets conçus par le Conseil Permanent pour le Développement de la Production National, et les dépenses effectives Jusqu'au 30/6/55 (du budget de l'année 1954/55). Le tableau suivant nous montre, que tandis que ces crédits étaient de 77,89 millions de £.E., les dépenses effectuées n'ont pas dépassé 61,72 millions £.E. autrement dit, environs 11% en moyenne d'imprécision pour chacune de ces deux années.

	Période	1953/54 exercice se termine le	1954/55 30 Juin	Depenses au effectives au 30/6/55.	Total des (a) depense prevues.
1. Agriculture					
Canaux d'irrigation et de drainage.	1953/60	5,000	8,85	10,80	42,20 (c)
- Stations de compage Pour l'irrigation et le drainage	1950/57	2,600	3,21	20,91	28,08 (d)
- Acroissement de la productivité.	1953/60	3,20	4,14	4,28	16,75
- Mise en valeur des terres et colonisa- tion agricole.	1953/60	1,50	3,98	4,00	12,35 (c)
Total pour l'agriculture		12,30	20,18	38,99	99,38
2. Energie electrique					
- Installations du barrage d'Assuan	1952/60	11,80(f)	5,13	14,19(f)	27,50(f)
- Station du Caire-Nord	1953/54	3,80(G)	--	3,80(G)	5,80(G)
- Station du Caire-Sud	1955/57	--	--	2,70	11,82
Total pour l'energie electrique		15,60	8,13	20,69	43,12(f.G.)
3. Transporte et communications:					
- Navigation interieure	1954/59	--	0,64	0,58	5,20(h)
- Chemine de fer	1955/59	5,60	3,70	4,55	23,43(h)
- Pents et chaussées	1953/59	--	4,00	3,76	11,88(h)
- Télécommunications	1954/61	--	2,72	3,64	19,43(h)
- Pétroliers	1955/57	--	--	--	1,50
- Pipeline pour le pétro- ôle.	1954/56	--	1,50	0,49	3,53
Total pour le transport et communication.		5,60	12,56	13,22	65,27
4. Industrie					
- Raffinerie de pétrole de Sues	1954/56	--	0,99	0,34	2,54
- Usine Siderurgique de Helwan	1955/57	--	0,28	0,26	16,00(i)
- Fabrique d'engrais d'Aswan	1955/61	--	0,10	0,10	22,00(i)
Total pour l'industrie		--	1,35	0,70	40,54
5. Travaux divers:					
- Relevé minéralogique	--	0,17	--	0,12	0,47
- Haut Barrage"	2,00	--	--	2,00	2,00
- Logement et divers	--	--	2,8	--	--
Total pour les travaux divers		2,00	2,8	2,12	2,47
Total général		25,50	42,39	54,24	250,50.

Source: Conseil permanent pour le développement de la production nationale rapport pour l'année 1955.

Notes:

- a) A l'exclusion de toutes les dépenses relatives à la construction du haut barrage, sauf une petite somme destinée aux études préliminaires.
- b) a moitié environ de ces dépenses fait double emploi avec certaines dépenses relatives du haut barrage et pourra donc être annulée si la construction du barrage est entreprise.
- c) Ce chiffre comprend des dépenses évaluées à 15,1 millions de livres égyptiennes qui ont été faites antérieurement à l'exercice 1953/54.
- d) Non compris un versement de 10 millions de dollars fait par l'International coopération des Etats-Unis à titre de contribution au financement d'un important projet de mise en valeur des terres et de colonisation agricole.
- e) Bien qu'elle figure dans les crédits ouverts au budget 1953/54 une somme de 11,8 millions de livres égyptiennes avait été déjà dépensée antérieurement à cet exercice.
- f) Les investissements relatifs à la station du Caire-North ont été faits en totalité avant l'exercice 1953/54.
- g) Non compris la partie des dépenses afférentes à ces projets qui a été financée en 1955 grâce à l'aide des Etats-Unis.
- f) Les projets seront financés en majeure partie par des capitaux privés.

Enfin, comme nous l'avons dit, le budget ordinaire a conservé sa classification classique et dès lors, le chapitre 3 concernant les nouveaux y restait toujours, et par là, nous avons deux sortes de nouveaux travaux: ce qui concernaient le fonctionnement et figurant au budget ordinaire, et ceux des projets du développement économique. Et par là aussi est constatée, une séparation entre le budget (ordinaire) d'Etat et la politique économique. Evidemment une telle séparation nécessite un remède.

(B) Phase de planification:

La loi Bo. 41 de l'année 1955 a institué un comité de planification nationale se chargeant d'établir un plan National d'ensemble pour le relèvement économique et social comportant des objectifs principaux, orientés vers leur réalisation tous les efforts de la Nation tant dans le gouvernement que hors du gouvernement, et ce sous forme de programmes et de projets étudiés et coordonnés. Ces objectifs principaux et aussi le temps nécessaire pour les atteindre ont été établis en fonction de la capacité productive, de la main d'ouvrier dans possibilités d'exécution et de réussite, tout en prenant en considération les impératifs de la sécurité et de la sauvegarde de l'Etat tant à l'intérieur qu'à l'extérieur

et en veillant à ce que ces objectifs soient en accord avec les normes économiques, sociales, culturelles et les traditions nationales;

En effet, ce plan couvrant la période 1960/1970 a été conçu après d'amples études et de vastes recherches, de sorte qu'il serait possible de doubler le revenu national en moins de dix ans. On entend par ce doublement du revenu, non par la simple détermination du chiffre en lui-même ou la réalisation d'un tel but par le moyen le plus facile - comme par exemple l'industrialisation seule, en négligeant les autres aspects, mais en effet, en élaborant ce plan, on tient compte que notre économie passe de son domaine d'activité restreinte vers des horizons plus vastes comptant, autant qu'elle peut sur ses propres possibilités. (1) De même, on tient compte que chacun des différents secteurs recevrait une quote-part suffisante pour le maintenir en

(1) D'après les estimations techniques: à la fin de l'exécution de ce plan en 1969/1970.

- La productive agricole: en étendant son activité horizontalement (augmentation de la superficie cultivable) ou verticalement (augmentation du rendement de la terre) s'élèvera de 60% environ de son niveau actuel. (Le coton sera augmenté de 39% seulement, tandis que l'augmentation de légumes, fruits, fourrage et production animale sera de 70 % en moyenne).
- Pour l'industrie de base (industrie minière, force, motrice, industrie métallurgique machines, et industries chimiques) sera augmentée de 355% en même temps que l'industrie de consommation n'augmente que 25%. Cela veut dire que la moyenne de l'augmentation de l'industrie en général sera de 130,0 %.
- Le transport: de son côté sera accru de 60%, tandis que l'augmentation de communications sera de 150%.
- Pour l'habitant, l'augmentation prévue est de 45%, 115% pour les services de l'administration publiques.
- La population passerait de 26 millions à 32 millions. Le revenu moyen par tête s'élèverait de 60%.

équilibre avec les autres secteurs de façon qu'il serait possible, non seulement de faire face à la majeure partie de nos besoins en besoin de consommation nécessaire⁽¹⁾ pour le relevement du niveau de vie, mais aussi à mettre en service les machines, outils et matières premières nécessaires à former une richesse de production appelée à déterminer nos possibilités pour l'expansion économique. Un autre but a été prévu par ce plan à savoir: une amélioration de notre situation eu égard du monde extérieur afin de cesser d'être un pays importateur pour devenir exportateur.

Ce plan décennal se divise en deux plans quinquennaux. C'est le premier plan (de Juillet 1960 à Juin 1955) que nous intéressent dans cette étude. La question se pose à savoir quels effets qu'avait exercé ce plan sur la classification de notre budget d'Etat et le budget extraordinaire de projets de production.

(1) La part de l'agriculture dans la production nationale se diminuerait de 31% en 1960 à 24,5% en 1970, durant la même période.

- L'investissement total nécessaire sera d'un montant de £.E. 3600 millions d'un moyen de £.E. 13 per capita par année.

en dehors du pays, qui sont obtenus par leur importation de l'étranger en vue de leur utilisation dans l'investissement. Ils sont représentés en livre égyptienne.

La valeur totale des investissements durant les cinq années atteint près de 1697 millions de livres égyptiennes, soit en moyenne 339 millions de £.E. par an. Cette somme comporte la somme de 120 millions de livres égyptiennes représentant la rotation des stocks, et de 61 millions £.E. prix de terres dont la valeur ne représente pas un investissement réel du point de vue national. Le tableau (No. 6 du plan) indique la répartition de cette somme entre les divers secteurs d'une part et les devises locales et étrangères de l'autre.

Secteur	%	En million de £.E.		Total
		Devises étrangères	Devises locales	
Agriculture	13,7	53,9	171,5	235,3
Irrigation et drainage	6,8	13,1	106,3	119,4
Haut barrage	2,9	12,0	35,3	47,3
Industrie	26,7	286,3	152,9	439,2
Electricité	8,5	88,7	50,8	139,5
Transport, communication et emmagasinage	14,3	96,4	140,4	236,8
Canal de Suez	2,1	15,8	19,2	35,0
Maisons d'habitation	8,6	29,4	145,2	174,6
Services publics	2,9	17,7	31,1	48,8
Services généraux	6,2	32,8	78,2	111,0
Total	7,3	646,0	930,9	1576,9
Capital de roulement				120,0
Total général	7,3	646,0	939,9	1696,9

Chacun de ces secteurs a ses projets qui se groupent en goupes. Prenons comme exemples le secteur agricole, et reproduisons le tableau No. 3 du Plan qui nous montre en Principe la répartition des investissements globaux entre les devises étrangères et locales durant la période du plan (60/61 - 64/65) selon le prix de 1959/60 en millions de £.E.

Désignation	Divises étrangeres	Divises locales .	Total
1. Expansion verticale:			
- Ministère de l'agriculture	4,2	12,4	16,6
- Ministère de la Réforme agraire	2,8	4,9	7,7
- Ministère des Affaires Sociales (cooperatives).	0,3	0,7	1,0
- Centres polyvalents	1,1	2,2	3,3
- Administration des cotes et des Pecheries.	0,3	1,0	1,3
- Centre d'entrainement et d'Adminis- tration de Calioub	--	0,1	0,1
- Organisme agricole égyptien	0,3	0,6	0,9
- Expansion de la mecanisation agricole	--	3,0	3,0
- Substitution et Renouvellement dans l'agriculture.	3,5	11,5	15,0
Total	15,0	36,9	51,9
2. Expansion horizontale:			
- Province de la liberation	4,8	15,7	20,5
- Organisme du peuplement du desert	13,1	49,0	62,1
- Organisme permanent pour la bonifi- cation des terres	20,4	67,4	87,8
- Organisme Egypte-Americain	0,5	2,5	3,0
Total général	38,8	134,6	173,4
	53,8	171,5	225,3

Chacune de ces designations comprend un ensemble de projets.
Prenons comme exemple les projets concernant le ministère de l'agriculture

But du Projet	Nombre de projets concernants
1. Amendement des terres	5
2. Admélioration des production agricoles	21
3. Amelioration des produits de l'horticulture	15
4. Developpement de industries agricoles	3
5. Lutte contre les epidemies et les parasites de plants	9
6. Amelioration de la fortune animale	10
7. Preservation de la fortune animale	12
8. Developpement de la rechesse aquatique	7
9. Notorisation de l'agriculture	3
10. Orientation agricole	1
11. Centralisation de l'exploitation agricole	1
12. Etude d'economic agricole	5
	<hr/> 92 projets.

La question se pose à savoir, si l'adoption de ce plan a entraîné un chargement dans la structure de la classification de notre budget d'Etat?

Ce cet agard, on constate deux changements: Le premiere a été survenu dans la structure du budget ordinaire. Celui-ci dont les dépenses sont divisées avant le plan, comme nous l'avons vu, en trois chapitres princepaux, so trouve privé de son deuxieme chapitre concernant

les nouveaux travaux qui s'est transformé à partir de l'année 1960/61 en un budget de production. Le deuxième changement concerne le budget de production: sa nature même et son appellation. Avant le plan, ce budget s'est appelé " le budget des projets de production". Cela signifie qu'à côté des travaux nouveaux indiqués au budget ordinaire, se trouvent des projets dont la réalisation exige des ressources exceptionnelles, et nécessitent par là, un budget extraordinaire. A partir de l'année 1960/1961, (année de l'exécution du plan), ce budget est devenu, le budget de production, et devenu par là une partie tout au moins complémentaire du budget ordinaire. On peut largement dire qu'il revêt un budget de capital, tandis que le budget ordinaire en renonçant au chapitre concernant les nouveaux travaux devient un budget courant.

Mais comment se présente-t-il ce budget de production?

Prenons comme exemple le budget de production de l'année 61/62: Ce budget se présente sous forme de deux tableaux: le premier fait une comparaison entre les estimations faites en 1960/1961 et 1961/1962, pour les projets du développement groupés selon l'unité administrative compétente: Ministère, Département, Administration gouvernementale, Organism, et établissement public.

Le deuxième tableaux est plus détaillé, Il envisage les projets un par un, groupés en groupe, selon l'unité de laquelle ils dépendent, tout en mettant en relief les estimations préliminaires de chaque projet, et les estimations finales, les crédits ouverts en 1960, les dépenses prévues jusqu'à 30/6/61 les crédits ouverts pour l'année 61/62, enfin les crédits nécessaires à achever ce projet.

Toutefois, la question qui nous interesse est à savoir dans quelle mesure ce budget s'adapte-t-il avec le plan du développement économique et social; autrement dit, avec la politique économique generale du pays?

En effet ce budget a respecté les desposition du plan.

D'une part, comme nous l'avons vu, la valeur totale des investissements prévus par le plan durant les cinq années est 1697 millions de T.E., soit 339 millions par an reparties aux divers secteurs selon un pourcentage déterminé. Notre budget de production s'est limité dans ce cadre soit en ce qui concerne la somme affectée aux projets, soit en répartissant cette somme aux différents secteurs. Même en divisant les secteurs économiques, il a adopté l'avis du plan. Restons toujours avec le budget (de production) de l'année 61/62).

Secteur	Credit ouvert		% du total	
			Budget	Plan
Agriculture	40,278,200)			
Irrigation et drainage	18,232,350)	72,2	23%	23,4
Haut Barrage	13,734,000)			
Transports communications et stockage	56,569,263)	74,5	23,7%	(y compris
Canal du Suez	18,000,000)			7,3 capital de seulement)
Habitations	13,612,000)			
Services publics	10,242,400)	53	16,8%	17,7%
Services sociaux	29,140,110)			
Industrie	93,333,581)	108,7	34,5%	35,2%
Electricité	15,344,896)			
Reserve pour autres projets de production.	6,553,220)	6,6	---	---
Total	315,000,000	3,5	100,0	100,0

D'autre part, on trouve que ce budget en affectant les credits aux projets divers, s'est limité dans une large mesure dans le cadre de la liste de projets prévue par le plan. La comparaison suivante pourrait nous donner une idée.

Ministere de l'Agriculture

Repriquer No 1 du budget, concernant les projets de la production agricole,

Plan		Budget de production	
Groupe des projets	No de projet	groupe des projets	No de projet
1. Travaux d'amendement de terres.	5	- Travaux d'amendement de terres	5
2. Travaux d'amélioration des produits agricoles.	21	- Travaux d'amélioration de produits agricoles.	21
3. Travaux d'amélioration et de distribution des produits de l'horticulture.	51	- Travaux d'amélioration et de distribution des produits de l'horticulture.	51
4. Développement des industries agricoles	3	- Développement des industries agricoles	3
5. Lutte contre les épidémies et le parasites des plantes.	9	- Lutte contre les épidémies et le parasites de plantes.	31
6. Notorisation de l'agriculture	3	- Notorisation de l'agriculture	3
7. Orientation agricole	1	- Orientation agricole	2
8. Centralisation de l'exploitation agricole.	1	- Centralisation de l'exportation agricole.	
9. Etudes d'économie agricole	5	- Etudes d'économie agricole	

De ces groupes, choisissons le premier concernant les travaux d'amendement des terres, et faisons la comparaison suivante entre les projets qui le composent.

1. Travaux d'amendement des terres.

Projets prévus par le plans	Projets prévus par le budget
1. Inventaire et lotissement des terres	Le même projet
2. Laboratoire central pour les essais	" " "
3. Laboratoire de recherches sur les terres salées et alcalines.	" " "
4. Généralisation de la Greffe bactérienne pour les légumineuses et renforcement des engrais organiques	" " "
5. Contrôle technique et agricole sur les additions de gypse agricole, Centre des recherches pour le renforcement des plantes.	" " "

Comme nous allons voir plus tard, l'arrêt présidentiel No 1328/1960 a créé un comité ministériel pour les affaires de la Planification qui, avec le comité Ministériel pour les affaires économiques étudient les projets prévus par le budget général de l'Etat pour le mettre en harmonie avec le plan général, et le programme détaillé de chaque année. Ce comité se charge également de suivre l'exécution du plan pour garantir la réalisation de ses buts.

De ce qui précède, il nous paraît évident, que le budget de production marche dans une large mesure, de paire avec le plan, en tant que projets des travaux à exécuter. Toutefois on trouve en revanche que le budget ordinaire reste encore dans sa forme classique: de classification administrative loin d'être économiquement intégré. C'est un état de chose qui exige une réforme radicale.

3. Troisième phase l'intégration économique de
notre budget d'Etat

Notre constitution mettait l'accent sur le caractère socialiste de notre organisation économique. Quelques étapes - hésitantes - d'abord ont été prises en ce sens: égyptianisation du capital, participation de l'Etat aux entreprises privées ... etc. Toutefois le 20 Juillet 1961 était le grand jour dans la réalisation ouverte d'un tel but. D'une part les banques, les compagnies d'assurance et cinquante d'entreprises privées ont été nationalisées en vertu de la loi 115/61 qui a prévu la transformation des autres 82 entreprises et établissements en sociétés anonymes égyptiennes, tout en stipulant une participation (obligatoire) d'une des entreprises publiques de 50% - au capital à ces nouvelles sociétés anonymes. En même temps la loi 119/1961 a fixé une limite maxima de la part de chaque actionnaire dans 159 autres sociétés par la somme de 10,000 livres Egyptienne: au delà desquelles l'Etat doit en devenir propriétaire.

En conséquence devient nécessaire, plus que jamais d'ailleurs, une intégration économique de notre politique financière.

Mais, la présentation traditionnelle purement administrative du budget ne remplit pas les conditions nécessaires à réaliser un tel but, et contribue plus à figer l'action administrative quotidienne dans l'abstraction d'un service public détaché de l'esprit de rendement dont les missions sont imprécises. C'était alors logique que la circulaire No 1/1961 a prévu une nouvelle classification pour notre budget d'Etat de l'année 1962/1963, tout à fait différente de sa classification actuelle. Ce qui nous incite à consacrer les quelques pages qui suivent à son analyse. Nous allons voir d'abord, dans quelle mesure cette nouvelle classification, va-t-elle correspondre avec la comptabilité nationale de notre pays et par là avec notre budget national. Ensuite on cherche si se trouve une intégration budgétaire des projets de développement prévus par le plan. Enfin, on peut se demander dans quelle mesure cette nouvelle classification a observé le critère fonctionnel et économique des crédits et des dépenses.

La nouvelle classification budgétaire et la comptabilité

Nationale.

La dixième partie de notre plan quinquennal précédemment cité envisage les comptes nationaux et le budget national de l'année 1964/1965 (la dernière année de ce plan). Dans le choix du plan comptable on a veillé à ce qu'il permette de mesurer la portée de la coordination

des entreprises individuelles avec un programme public de placement ayant des objectifs déterminés de productivité et ayant de ressources en produits et en espèces sur lesquelles il compte dans l'exécution. On a veillé aussi à ce qu'il se prête aux diverses formes d'analyse économique, à faire en vue de choisir la formule idéale de répartition des ressources économiques. D'autre part, afin de décrire et de suivre l'activité économique déployée en cours d'une période déterminée, cette comptabilité mesure et enregistre les opérations dûment connues de individus des établissements d'entreprises et des organismes gouvernementaux de tous genres en tant que chacun d'elles traduit des transactions déterminées dans le champ de l'activité économique. Ces transactions sont ensuite enregistrées de façon à en faire ressortir les caractéristiques et à mettre en relief celles qui intéressent la planification d'une façon particulière pour des motifs se rattachant à la stratégie de la coordination et à l'organisation des diverses activités. Dès lors, en ce qui concerne la classification des transactions en question on distingue quatre groupes de personnes physiques et morales.

(a) Secteur des affaires: Il est formé de toutes les unités économiques dont les transactions sont désignées sous l'angle de leur

rapport avec la production et les investissements dont il résulte un accroissement du potentiel de productivité à l'avenir.

b) Secteur Familial: Il embrasse les particuliers qui par leur activité entendent pouvoir aux besoins de leur existence ainsi que les organismes qui n'ont pas une activité lucrative, comme les sociétés bienfaisance et autres.

c) Secteur de l'administration gouvernementale : Il se compose des organismes publics, et des diverses administrations de l'Etat qui offrent des services sociaux à la collectivité, du genre traditionnel qui se rattache à l'autorité souveraine, comme la sécurité publique, la justice, ou les services dont se charge l'Etat au profit du public sans vouloir en principe en retirer de gains.

d) Secteur du monde extérieur: El constitue des individus, organismes, établissements et entreprises se trouvant à l'étranger, qui ont avec un des trois secteurs précédents des relations (échanges) commerciales ou financières.

Dans la répartition des rubriques entre ces secteurs principaux, l'assiette comptable a tenu compte du facteur "similitude" basé sur des considérations économiques, d'organisation sociale et économique.

Pour ce qui est du coté économique, et ce qui nous intéresse le système comptable s'est occupé surtout de séparer les fonctions économiques essentielles de l'organisme économique en se basant sur ses transactions avec autrui. C'est ainsi qu'on a séparé les transactions relatives à l'activité de consommation et celle que se rattachent à l'activité de placement et à l'activité de production sans compter la différenciation des transactions en vertu d'autres considérations économiques.

En matière d'organisation, le système comptable a tenu compte - en divisant le secteur des affaires - des différences existant entre les institutions qui relèvent de l'autorité gouvernementale en les classant en quatre catégories: Celles qui dès l'origine en relèvent, comme les chemins de fer, les téléphones et télégraphes et autres directions et administrations; celles que l'Etat possède en totalité; et celle dont l'Etat possède une partie de leur capital par l'intermédiaire de cet organisme. Il n'est point besoin de dire que cette répartition confère à l'Etat le pouvoir d'orienter la politique de la production, du placement, du travail dans le secteur des affaires.

Sur cette base, les auteurs du plan ont présenté un premier bilan national pour l'exercice financier 1959/60 (qui constitue l'année de base du plan de développement), et des prévisions budgétaires de 1964/65. De divers tableaux de ce bilan, prenons comme exemple le chapitre concernant le revenu local et le revenu national, ou plus

exactement la contribution des secteurs principaux au développement du
revenue national.

On trouve que la plus value de £.E. 535,600,000⁽¹⁾ relevée dans
le revenu provenant de chacun des secteurs des affaires, de l'Administra-
tion gouvernementale et des familles est due aux facteurs exposés dans
le tableau ci - après:

(1) Le revenu local a atteint en 1959/60 la somme de £.E. 1,377,500,000
dont £.E. 1,225,200,000 provenant du secteur des affaires, £.E.
137,300,000 provenant de l'Administration gouvernementale et £.E.
16,000,000 du secteur familiale. Etabli d'après le cours du marché,
le revenu national a atteint dans la même année £.E. 1,377,000,000
Cela ressort de excédent net de £.E. 500,000 laissé par les trans-
actions entre la province Sud (L'Egypte) et le monde extérieur.

On s'attend en prenant pour base le cours du marché que le
revenu national atteigne pour ce qui est du revenu locale et une
regression d'une valeur de 11,500,000 de la balance des opérations
avec le monde extérieur.

La revenu local a atteint en 1959/60 la somme de £.E. 1,377,500,000
dont £.E. 1,224,200,000 prévenant du section des affaires, £.E.
137,300,000 prévenant de l'administration gouvernementale et £.E.
16,000,000 du section familial.

Etabli d'après le cours du marché, le revenu national dans
la même année £.E. 1,377,000,000 cela ressort de l'excédent net
de £.E. 400,000 laissé par les transactions entre la Province Sud.
(L'Egypte) et le monde extérieur.

On s'attend en prenant pour base le cours du marché que le
revenu national atteigne, on 1964/65 la somme de £.E. 1,900,000
représentant une valeur de 11,500,000 de la balance de la balance
des opératives avec le monde extérieur.

La question se pose alors à savoir, dans quelle mesure la nouvelle classification de notre budget d'Etat correspond à celle envisagée par le plan? Il s'agit ici, en effet, un problème de définition. Envisageons d'abord les secteurs principaux, et ensuite les unités composantes de chacun d'eux.

(1) Circulaire 1/61 précédemment citée classe notre budget d'Etat en deux budgets: budget des services et budget des affaires.

A) Le budget des services: Concernant le secteur des services gouvernementaux (centraux et locaux) qui offrent des services sociaux à la collectivité du genre traditionnel et qui ne vise aucun but lucratif. Il comprend:

- a) Les Ministères, services et Administrations gouvernementaux qui se chargent de la responsabilité de la planification, orientation, et contrôle de la politique générale de l'Etat,
- b) Secteur de l'Administration locale qui se compose des unités administratives locales représentant la décentralisation locale (gouvernorats villes, et villages), se chargent d'exécuter la politique générale de l'Etat, chacun dans le domaine de sa circonscription,

Cette définition est tout- à fait la même attribuée au secteur de l'administration gouvernementale prévu-pomme nous l'avons vu par le plan comme un des quatre groupes de la comptabilité national. Même en on observe que dans une de ses parties (huitieme partie concernant la position financière des secteur public), ce plan a remplacé cette denomination (secteur de l'administration gouvernementale) par les services gouvernementaux, c'est-à-dire, la même denomination utilisée par le budget.

B) Le budget des affaires: se compose de l'ensemble des budgets annexes des organismes publics exerçant une activité économique entreprise autrefois par l'Etat, et les budgets indépendants concernant les établissements publics exerçant une activité économique dont la politique socialiste de l'Etat avait estimé nécessaire de la rendre partie du secteur public.

Ce secteur se compose donc, des organismes publics relevant dès l'origine de l'Autorité gouvernementale (chemins de fer, téléphones etc), établissements publics nationalisés (en totalité et en parte), et subit par consequent au contrôle de l'Etat qui oriente sa politique de la production, de placement, et du travail,

Bien evedent que le sens entendu par le secteur des affaires dans le budget d'Etat est le même adopté par le systeme comptable dans le carte général du plan.

Quant aux unités composant chaque secteur, on estime utile de faire une certaine comparaison entre le plan d'une part et la classification budgétaire d'autre part pour chacun de ces deux secteurs.

1. Secteur des services:

A° Le plan a divisé les différents services selon leur nature et leur but en services administratifs, services directs, services indirects, et services divers.

a) Services administratifs: Les autorités supérieures et la politique qu'elles dissignent par l'intermédiaire de ses différents services jouent un rôle d'orientation dans le déroulement de la vie du peuple et sa production. Ils comptent,

Services de la Présidence:

Présidence de la République.

Assemblée Nationale.

Ministère des Affaires Etrangères.

Administration de l'Information

Subvention versée par le gouvernement à l'Assemblée Nationale.

La défense, le secrerité et la justice:

Forces armées, les frontieres.

Administration des Cardes côtes.

La garde douanière, le conseil d'Etat.

La Ministère central et executif de la Justic.

Le Ministère de l'Intérieur.

Les dépenses imprévues.

- Le Control gouvernemental:

La cour des comptes, la cour de la Fonction publique.

Le parquet administratif.

- Les services commerciaux :

Le Ministère de l'Economie.

Les administrations du Registre Commercial, des sociétés, de contrôle commercial, des poids et mesures du coton et de l'Assurance;

- Les services industriels

Ministère de l'Industrie.

Les départements de l'organisation industrielle, du contrôle industriel, de la productivité.

L'organisme de l'unification des mesures.

L'administration de chimie.

- Les services financiers:

Le ministère du Trésor.

Les administrations des contributions directes, des impôts, des douanes et de la monnaie.

B) Les services directs: Qu'offre le gouvernement sans qu'il n'y ait des intermediaires entre lui et le public en tant que consommateur final.

- Les services d'education:

Les Ministère d'Education et ses differents services.

Les quatre universités et l'universite d'El-Ashar (deduction faite des services santaires qui y sont offerts et leur addition aux autres services sanitaires).

Ensitute supérieur de la Santé publique.

Toutes les ecoles d'enseignement precedement sous la supervision des wakfs.

- Services santaires:

Ministère de la Santé .

Les hapitaux dépendant du Ministère des wakfs.

Les service sanitaires relevant des universités.

Les centres polyvalents. Les municipalités.

Centre d'administration et d'entrainement de Qualiob.

- Service culturels, recp tifs et touristieues/

La Ministère de la Culture et de l'orientation.

L'Académie de langue Arabe.

La Bibliotheque Nationale.

Le conseil Supérieur des Arts et des lettres

L'organisme de la Radio et de la Television: qui accomplissent
des services récréatifs.

L'Administration des Antiquités.

- Les services sociaux et religieux

Ministère des affaires sociales et du Travail.

Ministère des wakf et les centres polyvalents.

- Les services de l'approvisionnement:

Les Ministères de l'approvisionnement.

Les dépenses relatives à la baisse du cout de la vie.

- Les services de services publics.

Ministère des affaires Municipales et Nurales en ce qui a trait
aux opérations de fourniture, de l'eau, des égouts, les services
alignement et des marais et des étangs et des travaux de propriété
d'une manière générale.

- Les services indirects:

Les recherches serentifiques:

Le comité de la Planifaction Nationale.

L'Administration des statistiques.

Le Centre National des Recherches.

L'Organism d'Energie Atomique.

Le consiel supérieur des services,

L'Adminisistration des Recherches geologiques.

Les Nines et les Combustibles.

Le centre National de Recherches Sociales et Criminales.

Le centre d'Enregistrement des Antiquités Egyptiennes,

- L' agriculture:

Ministère de l'agriculture.

Le Departement general de la Reforme Agricole.

- L'irrigation

Ministère des travaux Publics

L'Administration de l'Irrigation.

- La mecanique et l'electricité:

Administration de la Macinique et de l'Electricité.

- Les routs, les ports et l'aviation:

Ministère de Communication.

L'Administration de l'Aviation Civile.

L'Administration des voleries et du transport terrestre

L'Administration des mines et des Phares.

L'Administration de Nateorologie.

- Les travaux administratifs:

L'administration de l'Arpentage.

Conseils municipaux et Ruraux dans le domaine de l'arpentage.

- Autres services:

Ces services comportent certaines activités qui peuvent être classées dans l'une quelconque des services précédents. Ils comprennent

Les services des emprunts.

Les dépenses du gouvernement pour les pensions, pour la gratification et pour la consolidation de l'Economie National.

Ces sont les divers services gouvernementaux classés par le plan comme nous l'avons signalé selon leur nature et leur but.

Passons maintenant à l'autre côté: la classification adoptée par notre budget d'Etat (62/63). En general, on observe que ce budget a dépassé la division administrative. Les services ayant des traits de ressemblance ont été groupés sans les rattacher à l'organisation administrative. Autrement dit, le nouvelle classification le budgetaire a suivi de près / même chemin que le plan. La formule

No 37 concernant les dépenses d'investissement du secteur des services: nous donne une image concrete de cette classification.

Reproduisons - le :

No de l'Unité	Unité	No	l'Unité.
1	L'agriculture	2	L'irrigation et drainage
3	L'electricité	4	El-Saad El-Ali (Haute Barrage)
5	L'industrie	6	Le transport
7	Canal de Suez	8	L'habitat.
<u>Les services:</u>			
9.	La defense, la séwrité et la justrie	10.	Services d'education
11.	Services sanitaires.	12.	Services culturels et récréatifs.
13.	Services sociaux et religieux	14	Services de l'approvisionnement
15.	Les recherches scientifiques.	16.	Les services de la Présidence
17.	Le controle gouvernemental	18.	Services commerciaux et financiers.

De ce que précède, on constate une ressemblance quasi-parfaite entre les deux classifications (celle du plan, et celle du budget,) Nous disons quasi- parfaite car nous n'attendons de la classification budgétaire qu'elle

corresponde parfaitement au plan, de façon que chaque unité de l'un devrait trouver sa corrolaire dans l'autre. Alors, la ressemblance constatée est en effet plus que l'on attend d'un budget, puisque sa classification couvre la majorité de celle du plan, et même utilisé les même termenologies et difinition.

B) Secteur des affaires.

D'après le systeme comptable du plan: le revenu provenant de secteur des affaires traduit les résultats de l'activité productive que déploient les établissements, les sociétés, les organismes privés qui travaillent dans un but de lucre, dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du bâtiment, du transport, des communications, des finances, du courtage, du commerce interieur et extérieurs, du logement, de l'hygiene, de l'enseignement et des professions de tout ordre. (Secteur des affaires privé).

Elle traduit egalement l'activité productive entreprise par un certain nombre d'organisme gouvernementaux à rendement. (secteur des affaires gouvernemental.)

Etant donné que le budget d'Etat concerne le secteur, public, c'est alors le secteur des affaires gouvernemental qui nous intéresse.

Dans ce domaine, on trouve que la conclusion précédent pourrait être largement appliquée, comme l'indique la comparaison suivante entre le plan et le budget. Le tableau No. 71 du plan a classé les travaux de l'Etat en groupes, et chaque groupe en unités. Egalement, la formale No. I du circulaire No. 1/61 concernant l'emploi du budget des affaires à classé, pour sa part, ce secteur en groupes, et chaque groupe en unités. Confronons les deux classifications afin d'avoir une idée

Le plan	Le Budget
<p><u>Tableau 71 concernaent les ressures et leur utilisation.</u></p> <p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mouderrich El-Tahrir. - Organism général de binification de terre . - Organisme de révolvrisation et de developpement des terres de Behera et de Fayoum. - Organisme général pour la production agricole. - Organisme général de la reforme agraire - Terres agricoles (Wakfs) 	<p><u>Formale No. 1 affaires:</u> circulaire No. 1/61.</p> <p>Travaux agricole.</p> <p>-----</p> <p>Organisme général pour la mise en valeur le désert.</p> <p>-----</p> <p>Organisme général de la production agricole.</p> <p>Organisme général de la réforme agraire.</p> <p>Wakfs.</p>

- Domaines de l'Etat.	Consideré une partie de l'organisme general de confication de terre.
---	Organisme général de richesse de l'eau
---	Organisme général cooperatif agricole
<u>Industrie et Electricité</u>	<u>Electricité</u>
---	Administration de gaz et Electricité de la ville de caire.
- Station génératrice d'electricité à Aswan .	
	<u>Industrie</u>
- Organisme général du Petrol	Organisme général du Pétrole
- Usine d'insecticide	---
- Organisme général des presses de l'Etat.	Organisme general des presses de l'Etat.
- Usines de Guerse	Organisme general des usines mulitaires et civiles.
- Organisme d'exécution du programme quinquennal industriel Entreprise d'eclairage dans les municipilités.	Organisme général d'execution de programme quinquennal industrial.
- Entreprise d'eau des Municipalités.	
- (Cité parmi le groupe d'institution financieres).	Organisme économique.
-	Organisme Misre.
-	Organisme El-Nasre.
-	Organisme public de cooperatif de production.
Transport, communication, et stockage	Transport, communication et stockage
- Organisme de chemin de fer	Organisme de chemin de fer
- Organism general de la Navigation fluviale.	Organisme general de la Navigation fluviale.
- Canal de Suez.	Canal de Suez.
- Organisme de Télécommunication et Radiocommunication	Organisme de Télécommunication et Radiocommunication.

-Organisme de la poste
-Organisme general de Stockage
-Organisme de transport en commun
des Municipalités.

20- Organisme de la poste.
22- Organisme général de Stockage.

21- Organisme general de Transport
fluvial interne.

24- Organisme général de transport
terrestre et de construction.

Institutions financières

Organisme Economique
Caisses d'assurance et de pension
Caisse de l'épargne de la poste

Affaires financières et commerciales.

Cité parmi le group de l'industrie
30- Caisses d'assurance et de pension.
34- Caisse de l'épargne de la poste.

Commerce.

- Organisme général des exportations
et foires internationales.
- Organisme général de développement
des exportations.

33- Organisme général des exportation
et foires internationales.
32- Organisme général de développement
des exportations.
32- Organisme général de l'assurance social
35- Caisse d'équilibre des prix des engrais.
36- Organisme général coopératif de con
sommation.

Logement

Bâtisses des wakfs
Logement populaire

Logement

27- Bâtisses de wakfs
26- Organisme général de logement coopératif
affaires culturelles, récréatif.
- L'organisme de la radio et de la
29- Television de la R.H.V.

(B) L'intégration budgétaire des projets de développement prévus par le plan.

Plus haut, nous avons vu que notre plan quinquennal a consacré sa première partie à envisager le montant des investissements prévu durant le cinq années et sa répartition entre les diverses secteurs sur la base des programme speciaux présentés par les Ministères et les organismes qui exécutent soit directement soit sous leur contrôle. Dans son onzieme partie on trouve une nomenclature de ces projets répartis également selon secteurs. Nous avons essayé de trouver une liaison entre ces projets et l'ancienne classification. Nous allons voir maintenant si la nouvelle classification s'adopte mieux.

Revenons alors au circulaire No, 1/61 précédement cité. Celuici a divisé notre budget d'Etat en deux budgets: budget des services et budget des affaires. Chacun de ces deux budgets est classé en ce qui concerne le depenses publiques en trois chapitres. De ceux-ci c'est le troisième qui nous interesse. Ce chapitre est consacré aux dépenses d'investissement. Toutefois, ces projets concernant directement le secteur de service, c'est alors à son budget qu'on limte l'analyse.

D'après ledit circulaire les estimations concernant les credits de ces chapitres devraient être faites dans les limites fixées par

Le ministère de la planification nationale dans le cadre de plan général du développement économique et social. L'intervention de ce ministère est également nécessaire en ce qui concerne la détermination du totale des couts de ces travaux.

Comme mesure de garantie on trouve l'arrêt du Président de la République No. 262 de l'année 1959 qui décide la création des bureaux de planification dans chaque ministère, et au bien des organismes et institutions publiques, chargés - entre autres fonctions - d'aider l'organisme de la planification nationale à obtenir les données requises, étudier, et analyser, les programmes, projets et travaux concernant le Ministère, de fournir aussi à l'organisme de la planification nationale les projets de la planification concernant le Ministère et les données qui doivent être étudiées pour mettre sur pied un plan général, et aider l'organisme de la planification nationale à préparer les rapports concernant le déroulement de l'exécution du plan.

L'arrêt du président de la République No. 1328/1960 pour sa part a chargé le comité Ministériel pour les affaires de la planification de revoir le projet du plan détaillé de chaque année préparé par Ministère de la planification nationale en vertu de plan général.

Ce comité se charge également de concrétiser le comité Ministériel pour les affaires économiques, d'étudier les projets du budget général de l'Etat préparé par le Ministère du Trésor, par le mettre en harmonie avec le projet du plan général et le programme détaillé de chaque année.

Ce comité se charge enfin d'étudier les problèmes, les projets et les recommandations concernant la préparation de plan annuel, et de suivre son exécution pour garantir la réalisation de ses buts.

La question se pose à savoir comment notre budget d'Etat par sa nouvelle classification s'adapte-t-il à ces projets. Une fois le crédit est ouvert pour le total de l'investissement projeté, ce total sera réparti sur 18 sections comme l'indique la formule No. 39 prévus par ce circulaire.

Et ainsi de suite pour le Haut Barrage, Canal des Suez, Habitant et services (defense securité, Justice - services d'éducation - services culturels et recreatifs services sociaux et relegieux, service de l'approvisionnement, les recherches scientifique, les services de la présidence, et services commerciaux et financiers.

Pour le monent, ce qui nous interresse de cette formule c'est qu'on trouve que les sections envisageés sont les memes fixeés par le plan soit en classant les projets en groupes, soit en repartissant la total des crédits prévus à les accomplir. Alors pour chaque section cette formule/estime dans les cadre des prévisions du plan, le crédit nécessaire pendant l'année en cours pour chaque projet, ces estimations comme nous l'avons vu, subissent, le contrôle des comité ministériel de la planification pour les mettre en harmonie avec le projet du plan.

3. Le caractères fonctionnel et économique de la nouvelle classification de notre budget d'Etat:

Precisons d'abord les terms: classification fontionnelle, classification économique, et classification à la fois économique et fonctionnelle.

- La classification fonctionnelle est une classification des opérations de l'Etat selon leur objet. Elle n'englobe pas toutes les opérations affectuées mais seulement les dépenses et les recettes qui les composent directement, Il s'agit donc, d'un systeme permettant une classification des fins auxquelles les depensés sont au mieux des intérêts du pays.

- La classification économique, est une classification des dépenses et recettes publiques par ctégories économiques facilitant l'analyse des effets

à court terme que les opérations de l'Etat exercent sur le fonctionnement du reste de l'économie. Elle doit ainsi permettre, au sujet des opérations de l'Etat, tous les renseignements qui seraient nécessaires pour déterminer les agrégats revenu national, dépenses nationales, ainsi que la relation entre les principaux secteurs de l'économie.

- Une classification économique et fonctionnelle indique la façon que les dépenses effectives à une fin déterminée se répartissent en diverses catégories économiques: dépenses courantes au titre des biens et services formation du capital, transferts et prêt... etc. Elle fait également ressortir la manière dont les dépenses classées dans une catégorie économique donnée; par exemple: la formation du capital - sont réparties entre les différentes fins ou les différentes catégories, de services publics fournis. Cette classification mixte donne des renseignements plus précis qui peuvent être utiles pour évaluer le programme des pouvoirs publics.

Sous ces aspects, analysons la nouvelle classification de notre budget d'Etat.

1. Selon la nature des services fournis, et la manière de fonctionnement, le secteur public - au sens large - se trouve dans cette classification comme nous l'avons vu en deux secteurs:

a) Secteur des services comprenant: à l'échelon central: les ministères, départements et administration se chargeant de la responsabilité de planification, d'orientation, et contrôle d'Etat, ainsi que de fournir au public à l'échelon national des services publics: à l'échelon national des services publics: à l'échelon local: les unités administratives locales

qui représentent la décentralisation régionale (gouvernorant, ville, village) se chargeant - dans sa circonscription d'excuter la politique générale sous le contrôle de l'Etat.

b) Secteur des affaires comprenant les organismes publics ayant des budgets annexes, et les entreprises pbliques ayant des budgets autonomes. Chacun de ces deux secteurs a son propre budget, et chaque budget a ses recettes et ses dépenses.

1 - la budget des services

A - Classification des recettes:

Le circulaire 1/61 précédement cité a classé les recettes de ce budget selon la nature de chaque recette tout en ^{les} ~~la~~ mittant d'une façon qu'il serait possible de comparer la recette provenant de chaque service avec les dépenses qu'il nécessite. Et ainsi ces recettes sont classés en groupe et chaque groupe en section et chaque section en chapitres - les groupes sont: 1) 1) Impôts sur le revenu et la richesse. 2) Impôts et taxes à la production 3) droit de timbre 4) Recettes ~~extra~~ordinaires 5) Recettes de services 6) Excédent des recettes du secteur des affaire 7) Emprunts et subventions. Chaque Ministère ou departement gouvernemental doit présenter ses prévisions de ces recettes sous forme des tableaux prévus par ce circulaire, prenons comme exemple le groupe concernant les impôts sur le revenu et la richesse.

Tableau A : (Formale No. 1 Recettes)

	budget	budget	augmentation	diminution.	Recettes encaissées	
	1962	1961			1959	1960
<u>Impôts sur le revenu et la richesses.</u> Section 1 : Impôts et taxes immobiliers. Section 2 : Impôts sur le revenu des individus. Section 3 : Impôts sur le revenu d'Affaires Section 4 : Impôts et taxe sur les successions.						

Le deuxième tableau subdivise chacune de ces sections en chapitre.

Tableau (B) Formule No. 2 Recettes:

	budget	budget	augmentation	diminution	Recettes encaissées	
	1962	1961			1959	1960
1. Impôts et taxes Immobiliers. Chapitre 1. : Impôte foncier " 2. : Impôte sur la propriété " 3. : contribution de Ghaffires						

Et chacun de ces chapitres est encore subdivisé en branche. Prenons chapitre 1 comme exemple

	budget	budget	Recettes	Encaissées
	62	61	60	59

A. Impôt foncier

1. Arriérés de l'impôt foncier
2. Impôt additionnel prévu par la loi 178/52
3. Impôt de la defense

Total

B) Classification des dépenses publiques

Dans ces domaine, cette classification a été lbasée sur deux considérations:

- La distinction entre les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement.
- Concrétiser les couts de chaque service.

Dés lors, les dépenses publiques sont classés en trois chapitres principaux. En divisant chacun de ceux-ci paragraphes et sous - paragraphes, on a tenu compte que les unités de cette subdivision se trouvent en général dans tous les Ministères. départements, et organismes publics figurant dans le budget de services.

Le premier chapitre concernant les traitement, et salaires est subdivisé en 11 paragraphes, de façon qu'il peut exprimer facilement les dépenses de l'Etat à ses fonctionnaires et ouvriers à titre de traitement, salaires ... etc.

Le deuxieme chapitre concernant les dépenses (ccurantes de fonctionemnt) aux services et biens, comporte 4 subdivisions, classées selon le nature de depense.

Quant au troisieme chapitre, il est consacré aux dépenses d'investissements. Il se divise en 14 paragraph, et chaque paragraphe est traité comme un chapitre indépendant et par la classe en quatre sections: Salaires (traitement et salaires, investissements, frais généraux de production., et transferts. En repartissant les crédits de ce chapitre, il en fixe d'abord les couts de chacun des projets du plan quinquenal repartis sur les cinq années, ensuite, on affecte les credits concernant l'année 1962/63 aux nouveaux traveaux, et aux de ceux-ci qui sont encore en cours d'exécution.

On separe également les dépenses d'investissement de celles de fonctionnement, tout en transferant aux chapitres comptents les crédits affectés à un projet, dès que son exécution soit achevée.

A coté de ces trois chapitres, le circuelaire No 1, a ajouté sous titre des sections, des dépenses d'une nature particulière.

- 1 - Le première section de ces dépenses concerne les subventions aux gouvernorats.
- 2 - La deuxième section concerne d'autres dépenses comportant:
 - a) Subventions aux organismes et associations divers.
 - b) Subventions internationales.
 - c) Subventions aux organisme, association, et clubs exerçant des activités culturelles, sportifs, sociales ... etc.
 - d) Subventions, assistances, et indemnités accordées aux individus subissant une perte des personnes ou des biens en conséquence de quelques circonstances particulieres.
 - e) Autres subventions accordées aux organismes, associations, syndicats etc. pour les aider à exercer leur activités.

- 3 - Dépenses d'entretien de l'Economie Nationale à condition qu'elle se limitent aux services économiques.
- 4 - Dépense pour diminuer les couts de la vie, et d'organiser l'approvisionnement.
- 5 - Dépenses pour servir la dette publique.

Ces dépenses publiques sont présentées dans le budget par des séries de tableaux prevus par le circulaire No. 1 précédement cité.

Le total des depenses est présenté sous forme de deux tableaux;

- Le premier tableaux fait une comparaison du total des depenses publiques concernant une unité administrative (Ministère) donnée, entre les estimations faites pour les années 1961 et 1962 d'une part, et entre les dépenses effective pendant les années 1957 - 1958 - 1959 et 1960. Il se divise verticalement en branches administratives diverses dépendant de ce Ministère.

Voici le Tableau:

(Formale No. 1)

Branche	page	Estimation pour l'annee		Diminution	aug- men- tat- ion.	Depenses effectueés pendan l'année			
		1961	1962			1960	1959	1958	1957
Departement ou Administration									

Le deuxieme tableau est un peu plus détaillé. Dans sa première partie, il envisage, une comparaison des dépenses publiques, subdivise en trois

chapitres, pour chacune de ces branches administratives.

(Formale No. 2) Budget général des services 1962/1962.

Suite: section (Ministère:) Branche:- (Département ou administration)

Prevision 1961 1962		Diminution	augmen- tation	Depense effecton			
				1957	1958	1959	1960
1 - Montant des credits							
Cimparasion des crédits							
Ch. 1 Traitement et Salaires.							
Ch. 2 Depenses de fene ctionement.							
Ch. 3 Dépenses d'investi- sement.							
Total							

Le deuxième partie de ce tableau résume une comparasion détaillée entre les dépenses publiques divisées en trois chapitres et affectées aux administrations dependant à la branche en question, de la façon suivante:-

Resumé des depenses et sa repartition

1er. Chapitre Salieres et traitement		2eme. Chapitre Depenses de fonctionnement		3emen Ch. Depenses d'in- vestissement	
1962	1961	1962	1961	1962	1961

Branch 1 :					
Branch 2 : etc.					
Total					
Deduction des recettes Prevues. qu'elles proviennent des services					
Total Net					

Ce tableau alors précise à coté de la répartition horizontale des credits à ses trois chapitres, et vertical à diverses sousbranches constiuant la branche dependant de l'Unité administrative (Ministère) en question, les recettes prévues que le services public pourraient en donner, et par là il nous montre les couts nets de cette branche.

-b) Le premier chapitre des dépenses (traitement et salaires) est présenté sous forme de quatre tableaux:

Le premier tableau, résume une comparaison de crédits affectés aux traitements et salaires, classés selon leur nature en 11 rubriques (traitement des fonctionnaires permanents et temporaites, salaires, appointements exclusifs, fonctionnnaires exportés à l'etranger aux dépens de l'Etat congés d'etudes et bourses d'entrainement, remunération, nourriture et vêtements accordés aux fonctionnaires, allocation de vie chère, part de gouvernement aux caisses d'assurance et de pensions). De ces crédits, ce tábteau déduit les recettes prévues provenant des services, et les sommes que l'on attend de

n'être pas dépensées. Il se présente sous la forme suivante:

Formule No 3.

Budget général des services

Section :-		Section:-	
Sous - Branche:-			
3- Répartition des dépenses du premier chapitre rubrique par rubrique.			
Chapitre 1: Traitement et salaire.	Estimation		Dépenses effectives en 1960
	1962	1961	
Rubrique 1: <u>permenant et tem- poraire.</u>			
Rubrique 2: Salaire. etc.			
<u>Total</u>			
Deduction : recettes prevues des services : Credits qui ne seraient pas dépensés			
Total			

Le deuxieme tableau envisage la même comparaison sous une autre forme: verticalement, les salaires et traitements sont classés selon leur nature dans les 11 rubriques précédement cités, horizontalement, les sous-branches administratives constituant une branche dépendant d'une section (unité administratives) sont regroupés dans la branche correspondante, et les crédits affectés aux salaires et traitements de celle-ci sont reparties à l'Administration centrale,

et à l'administration locale. Reproduisons le tableau:

Formule le No. 4

Budget general des services

Section : -----

Branche : -----

Estimations.							Depenses effectuées en 1961.
	Adm. centrale	Adm. locale	Total	Adm. centrale	Adm. locale	Total	
CH. 1 : salai- res et traitem- ents.							
Rubrique: classes permanentes et temporaires.							
Rub. 2. Salai-							
Rub. 3. Salaires							
<u>Deduction:</u>							
Recettes prevues provenant des services pub- lics.							
Credits presumés de n'etre pas dépensés							
Deduction des credits inclus dans la section les subventions accordées aux gouvernorates.							
Total							

Ce tableau ajoute aux déductions faites au premier tableau, une autre, concernant les subventions accordées aux gouvernorats qui sont mentionnées sous une section particulière concernant ces subventions.

Les deux autres tableaux présentent avec plus de détails le nombre de fonctions publiques composant chaque rubrique en 1962 comparées par celui de 1961 : Toutefois ils groupent ces rubriques en deux groupes selon leur nature, : a) Le premier groupe envisage, les classes de fonctions permanentes et temporaires du cadre des fonctions publiques: divisés d'après ces deux tableaux en plusieurs sous -rubriques selon la fonction (sa nature, sa technique, administrative. etc. et sa classe correspondante dans ce cadre). et les salaires divisés également selon la catégorie de salariat.

Un de ces deux tableaux envisage une comparaison des crédits affectés, à chaque fonction entre l'année 1961 et l'année 1962, de la façon suivante:

Formule No. 5

Section -		Branche -				
sous - branche						
Classe de fonction dans le cadre	moyen de traitement désigné	1961		1962		Observation
		No.	somme £.E.	No.	somme £.E.	
Chap. 1 traitements et salaires. <u>Rebrique hautes fonctions</u> Ministre sous-Ministre Haute fonctions techniques 1. em. degré 2. er degré etc.						

Le deuxième tableau implique une répartition du nombre de fonctions publics aux diverses administrations dépendant d'une branche administrative, en faisant une comparaison entre le nombre total de chaque fonction en 1961 et en 1962.

Formule No. 11

Budget de services:

Section		(suite) Branche		Repartition de fonctions et salaires aux diverse adminis.							
La fonction	classe (de fonction selon le cadre)	Repartition de fonctions aux administrations dépendant à l'administration centrale.						total		total pendant	
								ad; centrale	Ad. locale	1962	1961
ch. 1 traitement salaires.	Rebrigue 1 Hantes fonctions Ministre.	Administrations									
		Nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre				

b - Le deuxième groupe comprenant les autres rubriques, est présenté par ces deux tableaux, mais sous une forme qui coïncide avec les composantes de chaque rubriques: verticalement chacun de ces rebriques est divisé selon sa nature en sous-rebriques et horizontalement, le premier tableau illustre une comparaison des crédits affectés à chaque sous-rebrique entre l'année 61 et 62 et les dépenses effectuées pendant l'année 1960.

Le deuxième tableau compare également pour chaque sous-rubrique, les crédits affectés à l'administration centrale, et l'administration locale, pendant l'année 1961 et 1962, et les dépenses effectives faites durant

l'année 1960,

c) Le deuxième chapitre des dépenses concernant les dépenses générales (dépenses de fonctionnement) est présenté par des tableaux portant le même sens que ceux du premier chapitre: un tableau représente horizontalement une comparaison de ces dépenses entre: les estimations pour les années 1961 et 1962, la différence, augmentation ou diminution, et les dépenses effectuées durant les années 1957-58-59-60. Ces dépenses sont réparties verticalement selon leur nature en 24 rubriques.

Un autre tableau envisage les divers sous-rubriques constituant chaque rubrique de ces dépenses et compare les crédits affectés à chacun d'eux (sous-rubriques) entre les estimations des années 1961 et 1962, et les dépenses effectives pendant l'année 1960.

Deux autres tableaux exposent une comparaison des estimations pour les années 1960 et 1961 des dépenses réparties entre dépenses d'administration centrale, dépenses d'administration locale, et le total des dépenses effectivement faites pendant l'année 1960. Toutefois un de ces tableaux envisage

les rubriques principales de ces dépenses en faisant, deduction de son total général celle qui avaient été inscrite sous la section 40 concernant les subventions aux gouvernorats. L'autre tableau détaille chaque rubrique en sous rubriques tout en faisant, la même comparaison.

d) Les sections de dépenses indépendantes dont la nature la rend inaptées d'être intégrées en un des deux premiers chapitres et concernant les subventions aux gouvernorats et les autres subventions sont présentées par deux tableaux.

1.- Le premier tableau concernant les subventions aux gouvernorats est divisé en trois parties: la première envisage la part des gouvernorats dans les subventions accordées par le Ministère des services. Verticalement ces Ministères sont indiqués. Et horizontalement on trouve d'abord les subventions provenant de chacun de ces ministères) classées en ces trois principaux chapitres: chap. I: salaires et traitements, chap. II dépenses générales (de fonctionnement) et chap. III. Dépenses d'investissements). tout en faisant une comparaison de totales estimations entre l'année 1961 et 1962.

La deuxième partie de ce tableau concerne la part des gouvernorats dans les recettes publiques de l'Etat: verticalement, elle indique les sources de ces recettes classées selon leur nature en divers impôts et taxes, et horizontalement, elle compare les estimations des recettes provenant de chacune de ces ressources entre l'année 1961 et année 1962.

La troisième partie concerne le total net de subventions accordées aux gouvernorats. Ce total d'après ce tableau est la différence entre la part de ces gouvernorats dans le Ministère des services, et leur part dans les recettes publiques de l'Etat.

c) Le deuxième tableau est consacré aux autres subventions. Il envisage horizontalement d'une part ces subventions réparties ^{en} subventions internationales, subventions aux services publics, subventions, assistance et indemnités, et enfin autres subventions, et d'autre part les estimations concernant le total de ces subventions pour les années 1961 et 1962, et enfin les dépenses effectivement faites de ces subventions durant l'année 1960. Verticalement ce tableau envisage les diverses destinations de ces subventions, autrement dit, la section ou la branche administrative bénéficiant de ces subventions.

f) Le troisième chapitre concernant les dépenses d'investissement est présenté par trois tableaux:

1- Le premier tableau repartissant par rubrique ces dépenses les envisage horizontalement en: salaires, investissements (dans le sens indiqué plus haut), couts de production et transport, tout en faisant une comparaison entre le total de celles ci, et les estimations de l'année 1961. Verticalement ce tableau envisage les divers secteurs de travaux de la façon précédemment cité (agriculture, irrigation et drainage, électricité. Haut barrage, industrie..... etc. et les divers services. Et voici le tableau:

Formule No. 37: Budget general des services

Section -----		Branche -----					
Chapitre 3: Depenses d'investissements.							
Repartition du chapitre rubriqué par rubrique							
No de rubrique.	Travaux .	Estimations de l'année 1962					estimation
		salaires produ-ers ction.	formation de capital	couts de Production	transfert	Total	l'année 1961
1	agriculture						
2	Irrigation et drainage.						
3	Electricité						
4	Etc.						
	Total						

De ce tableau donc, on peut en connaitre directement et à la fois, le total des depenses d'investissements, la repartition des credits affectés à ces depenses selon le secteur: (l'agriculture, irrigation... etc),

et selon sa nature (salaires, formation de capital etc.,) et également le total des crédits affectés à chaque secteur et à chaque nature de dépense.

2- Le deuxième tableau essaie de répartir les estimations de ces dépenses concernant chaque secteur, à l'administration centrale et l'administration locale, en faisant en même temps une comparaison à cet égard, entre l'année 1961 et l'année 1962, d'une part, et le total des estimations de ces dépenses pour chacune de ces deux années, et les dépenses effectivement faites durant l'année 1960, d'autre part, Et ceci est de la manière suivante.

Formule No. 38

Budget general des services

Section		Branche					Depensé faites en 1961
Chapitre: Depenses d'investissements							
Repartition du chapitre rubrique par rubrique							
No de rubrique	Travaux	Estimations					
		1962			1961		
		Administration		Total	Administration		
centr.	Loc.	Centrale	Loc.				
1	Agriculture						
2	Irrigation et drainage.						
3	Electricité etc.						
Deduction des credits inescrits sous section 40							
Total							

3. Quant au troisième tableau, il envisage verticalement comme nous l'avons vu les divers projets de chaque secteur et horizontalement; les crédits affectés à chaque projet repartis sur cinq années du plan, les dépenses prévues à faire jusqu'au 30 Juin 1962, et les crédits transférés.

Ce sont en somme les divers tableaux présentant le budget des services. De cette vue rapide, il nous paraît évident qu'avec des tableaux à double entrée, par fonction et par catégorie économique, il devient facile d'en connaître la manière dont les dépenses affectées à une fin déterminée se répartissent en divers catégories économiques, et de faire ressortir en même temps la manière dont les dépenses classées dans une catégorie économique donnée; par exemple, la formation du capital (l'investissement) sont réparties entre les différents secteurs. Et ainsi avec ces classements, il devient possible de grouper sous une seule rubrique, ou dans une seule catégorie fonctionnelle toutes les dépenses qui tendent au même but. Lorsque, les dépenses de plusieurs ministères répondent au même but, elles se trouvent réunies sous le même rubrique, et lorsque les dépenses d'un seul ministère répondent à des buts différents, elles seront réparties aux rubriques différentes. Les avantages d'une telle classification deviennent évidents lorsque l'on s'efforce de combiner les dépenses d'organisme qui figurent au budget, avec celle d'organisme qui n'y paraissent pas.

En l'absence d'un classement uniforme, il serait impossible de faire une idée claire et précise de la composition du total des dépenses publiques.

2. Le budget d'affaires: Quant à lui, il est présenté d'une façon qu'il puisse coïncider avec le plan général de développement économique social.

a) Ses dépenses sont classées en trois chapitres: la premier envisage les dépenses de fonctionnement et se divise en deux parties:

Les salaires et les coûts nécessaires à la production, le deuxième est consacré aux dépenses de transfert impliquant: Intérêts et primes des emprunts intérieurs, intérêts et primes des emprunts extérieurs la part du gouvernement aux bénéficiaires, et les autres crédits de transfert, le troisième traite les dépenses d'investissements de la même manière que le budget de services.

b) Les recettes de ce budget sont classées en cinq chapitres: Les recettes propres sont figurées au premier chapitre, les recettes des placements (investissements financiers) au second, les emprunts, intérieur et extérieur au troisième, les subventions gouvernementales au quatrième, et les autres recettes au cinquième chapitre.

Evidemment, un tel classement est adopté en conséquence de la nature de fonctionnement des organismes et établissements publics composant ce budget et d'une façon qu'il réalise une certaine correspondance entre ce budget et celui des services.

Ce budget est présenté d'après le circulaire 1/61 par une série de formules. Une formule (No. 5) consacrée à chaque organisme et établissement en deux parties: les emplois et les recettes, elle essaie de comparer horizontalement les estimations de chaque rubrique des ces emplois et recettes entre l'année 61 et 62.

Section	Organisme	
	Estimations	
	1962	1961
<u>A - Emplois</u>		
L.E.		
Chapitre 1 : Dépenses de fonctionnement		
- Salaires		
- Coûts nécessaires à la production		
Chapitre 2 : Dépenses de transfert		
- Intérêts et primes d'emprunts		
Intérieures.		
- Intérêts et primes d'emprunts		
extérieures.		
- Part du gouvernement aux bénéficiaires.		
- Autres transferts.		
Chapitre 3 : Dépenses d'investissements		
<u>B - Les recettes.</u>		
Chapitre 1 : Recettes propres		
Chapitre 2 : Recettes des placements		
Chapitre 3 : Emprunts		
- Intérieures		
- extérieures.		
Chapitre 4 : subventions gouvernementales		
Chapitre 5 : Autres recettes.		

Deux autres formules concernant les organismes publics possédant la totalité ou en partie des autres sociétés. Une d'elles envisage horizontalement les trois chapitres d'emplois, et verticalement le diverses sociétés dont l'organisme public en possède en partie ou intégralement.

Formule No. 6.

Budget des Affaires.

Section -----			
		Sociétés dépendantes - les emplois.	
Chapitre 1 Depenses de fon- ctionnement.	Chapitre 2 Depenses de tran- sfert.	Chapitre 3 Depenses d'inv- estissement.	Total des estima- tions.
salaires	Coûts ne- cessaire à la product- ions. £.E.	interets et primes des emprunts. exter- ieurs. £.E.	Part du gouvern- ement aux benef- ices. £.E.
<u>Societes proseedées,</u> <u>Intergalement</u> 1. 2. 3. etc., <u>Societes possedées en partie.</u> 1. 2. 3.			1962 1961

De la même façon, l'autre formule envisage horizontalement les recettes divisées en ces cinq chapitres précédemment cités (recettes propres, recettes des placements, emprunts (locales et étrangers, subventions, gouvernementales, et autres), et verticalement les diverses sociétés, un total de colonne horizontale représente les recettes de chaque société, et total de colonne verticale donne le total de chaque chapitre pour toutes les sociétés en question.

Enfin deux autres formules recapitulatives: récapitulant les emplois et les recettes des organismes et sociétés dépendantes composant le secteur des affaires. En classant verticalement ces organismes selon la nature de leurs activités sous rubriques des affaires agricoles, affaires, électriques, affaires industrielles, ect. de la façon plus haut envisagé, une de ces deux formules envisage horizontalement les trois chapitres concernant les emplois, tandis que l'autre formule illustre les cinq chapitres des recettes de la façon suivante.

Formule No. 2

Budget des Affaires

Les emplois						Total de estimations	
Estimations l'année 1962						1962	1961
1er. chap.	2eme année	Chapitre	Part	Autre	Depenses		
coûts. nécessaires à la production	interet et primes des emprunts intérieures.	interet et prime des emprunts extérieurs	de gouvernement aux bénéficiaires.	la crédits de transfert	d'investissement.		
L.E.	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.
affaires agricoles							
Organisme public de productions agricole etc.							
Total							

Quant à l'autre formule, elle se présente comme la suivante.

Recettes du budget d'Affaires					Total des estimations.	
Repartitions des estimations					1962	1961
Chap.1 Recettes propres.	Chap.2 Recettes des placements	Chap.3 emprunts interie- ures.	Ch.4 Subvent- ion gou- verneme- ntals.	Ch.5 autre rece- ttes.		
Affaires agricole						
organismes ... etc.						
Total						

Et ainsi, on peut arriver en fin de compte au total des crédits affectés à chaque chapitre des dépenses, et des recettes provenant de chaque chapitre de recettes, pour tous les organismes constituant les secteur d'affaires, au même temps que l'on puisse en connaître les recettes aussi bien que dépenses pour chaque organisme.

CONCLUSION.

A travers cette étude, nous avons essayé de tracer l'évolution bien quantitative que qualitative de notre budget d'Etat. Nous avons vu, comment il s'est gonflé en volume afin que le gouvernement puisse bien affronter ses nouvelles responsabilités vis-à-vis la vie économique et sociale de la Société, et d'accomplir - comme il le faut d'ailleurs - son rôle dans ce domaine. Nous avons vu également, comment ce budget, étape par étape a été adapté à la politique économique générale pour se trouver enfin en harmonie avec le plan et ses exigences d'une part, permettant de rattacher les statistiques des finances publiques et le secteur public, de la comptabilité nationale d'autre part. En plus, et avec sa nouvelle classification, le budget pourrait désormais donner une idée beaucoup plus nette des dépenses

de l'Etat d'où les pouvoirs publics pourraient se rendre compte des incidences des dépenses engagées pour les différentes fonctions sur la formation de capital, les revenus du reste de l'économie... etc., et devient, - dans une grande mesure - possible par là de juger de l'effet des modifications des dépenses proposées sur l'équilibre et le développement économique.

Toutefois, on hésite beaucoup avant d'admettre qu'un tel classement est l'optimum possible. En effet, n'étant pas encore mis en pratique, on ignore donc combien des défauts vont être découverts par son application.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

M. El-Khateeb.

\$

&

